



**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
CENTRE NATIONAL DE FORMATION**

A Marseille, le 27 juin 2025

Affaire suivie par Mr William ROUX / Mme Aurélie RIOU / Mme Evelyne CHAPILLON

Téléphone : 04 91 14 05 80

Mail : william.roux@petanque.fr / formation@petanque.fr

OBJET : DIRECTIVES FORMATION FEDERALE ARBITRAGE

Madame, Monsieur, Présidents(es) de comité régional et départemental

Pour l'année 2025, nous vous rappelons que les Comités Régionaux coordonnent les formations avec les Comités Départementaux sur leurs territoires. Chaque formation doit faire l'objet d'une demande d'habilitation auprès du Centre National de Formation de la FFPJP. Votre demande d'habilitation nous permettra d'inscrire votre formation sur le calendrier national des formations disponible en ligne sur le site internet fédéral.

Le Centre National de Formation (CNF) de la FFPJP vous accompagnera dans l'organisation et la mise en œuvre de vos formations. Pour rappel, le rôle du CNF est le suivant :

- ↳ Organiser la formation de formateur
- ↳ Habilitier les formations
- ↳ Construire et diffuser les contenus de formations et les sujets d'examens
- ↳ Communiquer sur les filières des formations fédérales et professionnelles au niveau national
- ↳ Etablir et communiquer le calendrier national des formations arbitrage
- ↳ Informer des résultats les comités régionaux, départementaux et les candidats
- ↳ Délivrer les diplômes, cartes et écussons

Vous trouverez ci-dessous les directives de la filière de formation Arbitrage,

Ce document est à l'usage des comités organisateurs et formateurs, il n'a pas vocation à être diffusé aux candidats en formation, merci de ne pas le diffuser. Les documents à destination des candidats en formation sont le plan de formation et le formulaire d'inscription (disponible sur le site internet fédéral).

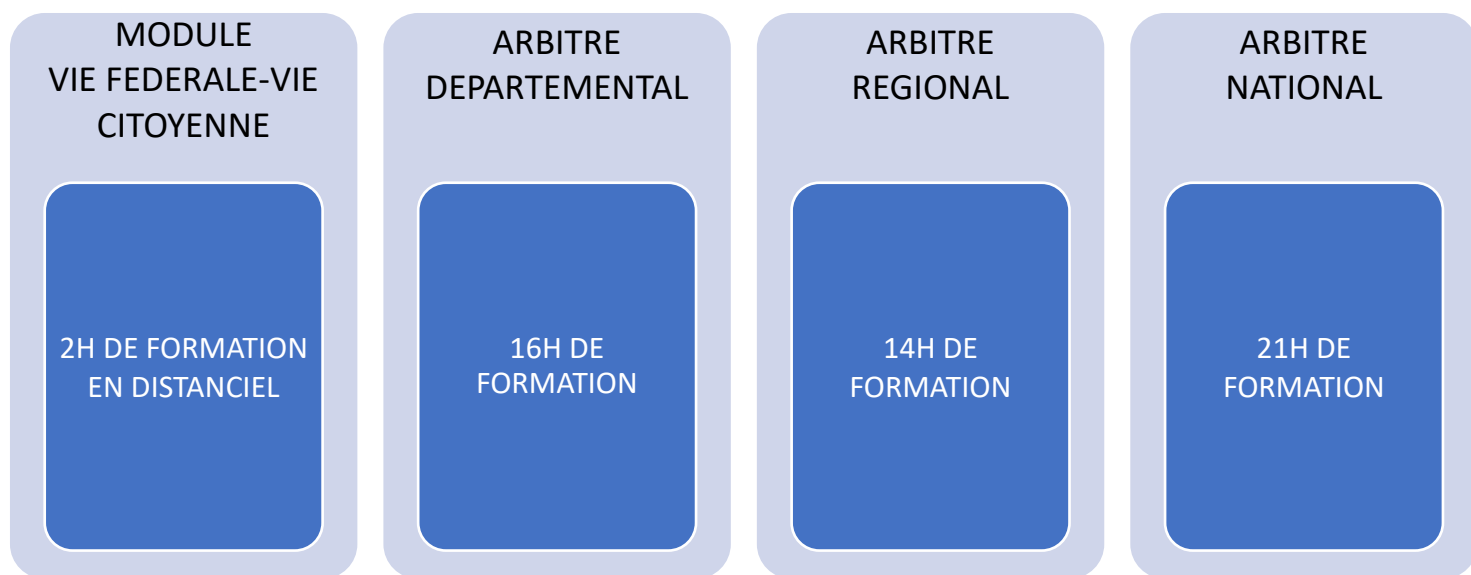
Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations sportives.

ROUX WILLIAM
Responsable de Formation

TABLE DES MATIERES :

- I. Architecture des formations fédérales arbitrage**
- II. Modalités d'obtention d'un diplôme fédéral d'arbitrage**
- III. Habilitation des formations**
- IV. Organisation des formations**
- V. Prescriptions fédérales en termes d'organisation de la formation**
- VI. Les prérequis à l'entrée en formation**
- VII. Modalités d'inscription en formation**
- VIII. Durée de validité et modalités de recyclage du diplôme d'arbitre**
- IX. Calendrier 2024 des formations**
- X. Directives**
 - a. Module vie fédérale-vie citoyenne**
 - b. Arbitre départemental**
 - c. Arbitre régional**
 - d. Arbitre national**
- XI. Annexes**

I. ARCHITECTURE FORMATION FEDERALE ARBITRE



II. MODALITES D'OBTENTION D'UN DIPLOME FEDERAL D'ARBITRAGE

Une seule voie d'accès, la formation initiale
Suivie de la formation initiale + examen pour chaque grade d'arbitre.



III.HABILITATION DES FORMATIONS

Chaque comité régional et départemental doit déposer **un dossier de demande d'habilitation** de formation en complétant le **formulaire en ligne** ci-joint

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf4ppKKtsPwPdNpMHxom_6cNQ6SK3cFFBtrua6wLhgHwMfPXA/viewform?usp=pp_url

Avant le : 1^{er} septembre 2025
(Date butoir de dépôt des demandes d'habilitation)

Le document ci-dessous est à destination des coordonnateurs régionaux et départementaux de formation fédérale arbitrage. **C'est un outil de travail qui regroupe l'ensemble des informations relatives à l'organisation**, à la mise en place et à la gestion de la formation des arbitres régionaux et départementaux. Il se veut être un outil de liaison entre l'équipe technique Régionale/départementale en charge des formations d'arbitre, la Commission Nationale d'arbitrage et le Centre National de Formation (CNF).

Le CNF se réserve le droit de ne pas autoriser la mise en place d'une formation au regard des éléments qui lui seront fournis dans ce dossier. Seront pris en compte : la qualification des formateurs, le suivi du programme pédagogique de formation, le respect du cahier des charges et du calendrier unique de formation.

Il est obligatoire de déclarer votre formation auprès du CNF sur le formulaire en ligne afin

- ↳ D'inscrire votre formation sur le calendrier national des formations ;
- ↳ D'accéder à la Classroom de formation.

Classroom de formation

Une fois votre formation déclarée auprès du CNF, chaque coordonnateur et formateur recevra un accès individuel à la Classroom de formation du CNF.

Ceci leur permettra d'accéder à l'ensemble des contenus de la formation dispensée.

Chaque stagiaire possédera également un accès individuel à la plateforme pour utiliser et récupérer les contenus de formation.

ATTENTION : IL EST INDISPENSABLE D'AVOIR UNE ADRESSE MAIL A JOUR ET VALIDE POUR ACCEDER A LA PLATEFORME DE FORMATION.

IV. ORGANISATION DES FORMATIONS DEMARCHES

Vous trouverez ci-dessous les directives d'organisation qui régissent l'ensemble des formations.

- ✓ DEMARCHE : se positionner comme structure formatrice en remplissant le formulaire sur le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf4ppKKtsPwPdNpMHxom_6cNQ6SK3cFFBtrua6wLhgHwMfPXA/viewform?usp=pp_url

Attention :

- Le dépôt de la demande d'habilitation doit se faire avant le 1^{er} septembre 2025
- Aucune demande ne sera validée sous une autre forme.
- La formation doit se dérouler sur la période ou la date de formation identifiée par le CNF (1^{er} novembre 2024 au 28 février 2026).

ORGANISATION DES FORMATIONS

ETAPES

ETAPE 1 : DEMANDE D'HABILITATION

- Le coordonnateur local de formation dépose un dossier d'habilitation en ligne de formation auprès du Centre National de Formation (CNF)

ETAPE 2 : HABILITATION

- Le CNF valide le dossier, habilite la formation et ouvre les droits d'accès à la Classroom

ETAPE 3 : INFORMATION

- Le coordonnateur local de formation communique sur la formation
- Le centre national de formation communique au niveau national

ETAPE 4 : INSCRIPTION

- les stagiaires s'inscrivent auprès de leur comité

ETAPE 5 : FORMATION

- vous réalisez la formation
- le coordonnateur réalise une enquête de satisfaction auprès des stagiaires (fiche CNF)

ETAPE 6 : TRANSFERT DES PREUVES, DU REGLEMENT FINANCIER ET TRANSMISSION DES RESULTATS

- Le coordonnateur envoie par courrier la fiche de présence signée par les stagiaires et formateur + le chèque correspondant à cette formation

ETAPE 7: EXAMEN

- Les candidats passent l'examen
- l'examineur transmet le tableau de résultat des examens au CNF
- le responsable local d'arbitrage transmet le résultat définitif avec les arbitrages pratiques.
- Conserve les fiches d'évaluation signées par le stagiaire

ETAPE 8 : ANNONCE DES RESULTATS

- La CNA communique les résultats officiels

ETAPE 9 : TRANSMISSION DES DIPLOMES

- Le CNF envoie les cartes d'arbitre, diplômes et écussons aux comités

ETAPE 10 : REMISE DES DIPLOMES

- Le comité remet les diplômes, cartes et écussons aux candidats reçus.

V. PRESCRIPTIONS FEDERALES EN TERMES D'ORGANISATION DE LA FORMATION

Les comités régionaux sont responsables de la mise en œuvre de la formation d'arbitre régional, et les comités départementaux sont responsables de la mise en œuvre de la formation d'arbitre départemental. La demande d'habilitation d'une formation d'arbitre départemental ou régional doit être validée par le référent régional d'arbitrage en lien avec la Commission Nationale d'Arbitrage

L'organisateur doit respecter

- Le cahier des charges des formations
- La démarche d'habilitation obligatoire
- Le volume horaire global de la formation
- Le contenu de formation délivré par le CNF
- Les modalités de mise en œuvre des certifications
- Le calendrier national de formation et d'examen
- La procédure de transfert des documents au CNF

Le non-respect des prescriptions par un comité rendra caduque sa formation et l'examen des candidats.

VI. PREREQUIS A L'ENTREE EN FORMATION

- ✎ Être âgé de 18 ans (16 ans pour le module vie fédérale-vie citoyenne et arbitre départemental)
- ✎ Être licencié à la FFPJP
- ✎ Être titulaire du diplôme antérieur
- ✎ Avoir suivi le module vie fédérale-vie citoyenne
- ✎ Être titulaire de l'AFPS ou du PSC 1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent, ou à minima présenter une attestation indiquant que le candidat suivra cette formation avant la date d'examen de la formation visée, avec précision des dates et cachet de l'organisme formateur. Si cette formation au PSC1 ne devient pas effective, le/la candidat(e) pourra être exclu de la formation en cours et se verra refuser sa certification. (Attestation en annexe)
- ✎ Fournir un extrait du casier judiciaire numéro 3 vierge de moins de 3 mois

VII. MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription se fait auprès de l'organisateur en fonction du diplôme visé.

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION :

- ✎ Compléter le formulaire d'inscription stagiaire au format papier et fournir les pièces justificatives demandées (tout dossier incomplet entraînera une invalidation de la certification).
- ✎ Un chèque du montant des frais d'inscription à l'ordre de l'organisateur (indiqué sur le formulaire d'inscription)
- ✎ Copie de la LICENCE FFPJP en cours de validité
- ✎ Une photo d'identité récente.
- ✎ Un extrait de casier judiciaire n°3 (demande à faire par le candidat via le site <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>). Cette demande est gratuite.
- ✎ Photocopie du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation), ou à minima présenter une attestation indiquant que le candidat suivra cette formation avant la date d'examen de la formation visée, avec précision des dates et cachet de l'organisme formateur. Si cette formation au PSC1 ne devient pas effective, le/la candidat(e) pourra être exclu de la formation en cours et se verra refuser sa certification.
- ✎ Photocopie du diplôme antérieur

VIII.DUREE DE VALIDITE ET MODALITES DE RECYCLAGE

Le diplôme d'arbitre est valable à vie.

Pour conserver ses prérogatives, et être désigné sur une compétition, un arbitre doit avoir suivi un recyclage annuel.

IX. CALENDRIER 2025-2026

Pour la période 2025-2026 :

La période de formation est la suivante

- **Arbitre départemental du 1^{er} novembre 2025 au 31 mars 2026**
- **Arbitre régional le 3^{ème} week-end de janvier (17-18 janvier 2026)**

La date d'examen : date unique d'examen pour tous les grades (départemental, régional, national) – le dimanche du 3^{ème} week-end de janvier à 9h (dimanche 18 janvier 2026)

Pour le suivi administratif vous devez respecter cette période définie nationalement.



X. DIRECTIVES

a) MODULE VIE FEDERALE-VIE CITOYENNE

La formation s'adresse à tous licenciés désireux de participer à la vie d'un club, d'une école de pétanque, d'un comité

Cette formation est le prérequis obligatoire pour accéder aux fonctions d'encadrant et d'officiel au sein de la FFPJP. Elle est obligatoire pour accéder aux formations supérieures :

- Initiateur
- Arbitre départemental
- Gestionnaire de Table de Marque
- Président de Jury

Cette formation se fera sur un module en distanciel asynchrone. L'inscription se fera directement auprès du CNF à partir du site internet fédéral.

Les compétences attendues

- ↳ Connaître le contexte institutionnel et environnemental
- ↳ Connaître le contexte fédéral et associatif de la pétanque et du jeu provençal en France et dans le monde
- ↳ Connaître les obligations en matière d'honorabilité, de lutte contre les violences, lutte contre le séparatisme et le communautarisme
- ↳ Connaître le cursus de formation fédérale
- ↳ Agir en personne responsable dans le respect des règles du jeu et du fair-play
- ↳ Agir, intervenir en toute sécurité
- ↳ Cette formation se fera sur un module en distanciel asynchrone. L'inscription se fera directement auprès du CNF à partir du site internet fédéral.

Cette formation délivre une attestation de formation.

Les conditions d'entrée en formation

- ↳ Dossier d'inscription complet
- ↳ Être licencié à la FFPJP
- ↳ Être âgé de 16 ans minimum.
- ↳ Fournir un bulletin N°3, extrait de casier judiciaire de moins de trois mois

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↳ 20€ en formation

b) ARBITRE DEPARTEMENTAL

Cette action est conduite par les comités départementaux avec le référent arbitrage de son territoire.

Le candidat doit suivre la **formation initiale d'arbitre départemental** qui est dispensée sur chaque territoire par un formateur agréé.

La formation initiale s'articule sur deux jours de la façon suivante :

- Une journée pétanque d'une durée de 8 heures minimum obligatoire
- Une ½ journée Jeu Provençal et tir de précision.
- Une ½ journée sur le terrain venant appuyer la théorie qui sera validée le soir même par un examen QCM.

Si l'examen n'est pas validé (pour les personnes refusées ou ajournées pour raisons professionnelles ou de santé), le candidat peut se présenter à l'examen de rattrapage lors de la session suivante sans de nouveaux frais d'inscription.

A l'issue d'un résultat favorable à ce QCM, Le candidat sera suivi par le responsable de la Commission Départementale d'Arbitrage (CDA) avec l'aide de l'interlocuteur désigné par la Commission Nationale d'Arbitrage (CNA).

Il devra effectuer quatre journées d'arbitrage avant le mois de septembre de l'année en cours.

Ces quatre journées devront être validées sur proposition du responsable de la CDA par le Président du Comité Départemental.

A partir de là, le candidat devient arbitre départemental pouvant officier tout seul.

Déroulement de l'examen :

- Epreuve écrite théorique (durée 2 heures, 40 questions)
 - Questions à choix multiples (pétanque, jeu provençal et tir de précision)
- Epreuve pratique : Le candidat est supervisé et certifié par un arbitre confirmé, désigné par le Comité Départemental lors des quatre journées d'arbitrage.
- A l'issue de toutes ces épreuves, le candidat est admis, ajourné ou refusé.

Après 2 années d'arbitre départemental, il peut prétendre à présenter l'examen d'arbitre régional.

c) ARBITRE REGIONAL

Cette action est conduite par les régions avec le référent arbitrage de son territoire.

Le candidat doit suivre la **formation d'arbitre régional** qui est dispensée sur chaque territoire par un formateur agréé.

Déroulement de l'examen :

- Epreuve écrite théorique (durée 3 heures)
 - Questions à choix multiples
 - Questions rédactionnelles (pétanque et jeu provençal)
- Epreuve pratique :

Le candidat est supervisé et certifié par un arbitre confirmé, désigné par le Comité Régional.
Il officie sur deux compétitions ayant au minimum le label régional, tant à pétanque qu'au jeu provençal.
A l'issue de toutes ces épreuves, le candidat est admis, ajourné ou refusé.

d) ARBITRE NATIONAL

Cette action de formation est menée par la CNA au niveau national.

Le candidat doit suivre la **formation d'arbitre national obligatoire** qui est dispensée au niveau national par un formateur agréé.

- ↳ La formation précède l'examen qui a le 3eme week-end dimanche de janvier de chaque année
- ↳ Déroulé : du jeudi matin 8 h 30 au samedi midi formation.

Déroulement de l'examen :

Dimanche matin : épreuve écrite (3H)

L'arbitre ayant réussi son examen écrit, devra effectuer dans l'année des arbitrages en ayant la responsabilité de la compétition sous couvert d'un arbitre référent.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL CENTRE NATIONAL DE FORMATION

A Marseille, le 27 juin 2025

Affaire suivie par Mr William ROUX / Mme Aurélie RIOU
Téléphone : 04 91 14 05 80
Mel : william.roux@petanque.fr / formation@petanque.fr

OBJET : DIRECTIVES FORMATION FEDERALE FILIERE EDUCATEUR

Madame, Monsieur, Présidents(es) de comité régional et départemental

Pour l'année 2025, nous vous rappelons que les Comités Régionaux coordonnent les formations avec les Comités Départementaux sur leurs territoires. Chaque formation doit faire l'objet d'une demande d'habilitation auprès du Centre National de Formation de la FFPJP. Votre demande d'habilitation nous permettra d'inscrire votre formation sur le calendrier national des formations disponible en ligne sur le site internet fédéral.

Le Centre National de Formation (CNF) de la FFPJP vous accompagnera dans l'organisation et la mise en œuvre de vos formations. Pour rappel, le rôle du CNF est le suivant :

- ↳ Organiser la formation de formateur
- ↳ Habilitier les formations
- ↳ Construire et diffuser les contenus de formations et les sujets d'examens
- ↳ Communiquer sur les filières des formations fédérales et professionnelles au niveau national
- ↳ Etablir et communiquer le calendrier national des formations
- ↳ Informer des résultats les comités régionaux, départementaux et les candidats
- ↳ Délivrer les diplômes, cartes et écussons

Vous trouverez ci-dessous les directives de l'ensemble des filières de formation de la FFPJP.

Ce document est à l'usage des comités organisateurs et formateurs, il n'a pas vocation à être diffusé aux candidats en formation, merci de ne pas le diffuser. Les documents à destination des candidats en formation sont le plan de formation et le formulaire d'inscription (disponibles sur le site internet fédéral : <https://home.ffjp.org/formation/notre-offre-de-formation>).

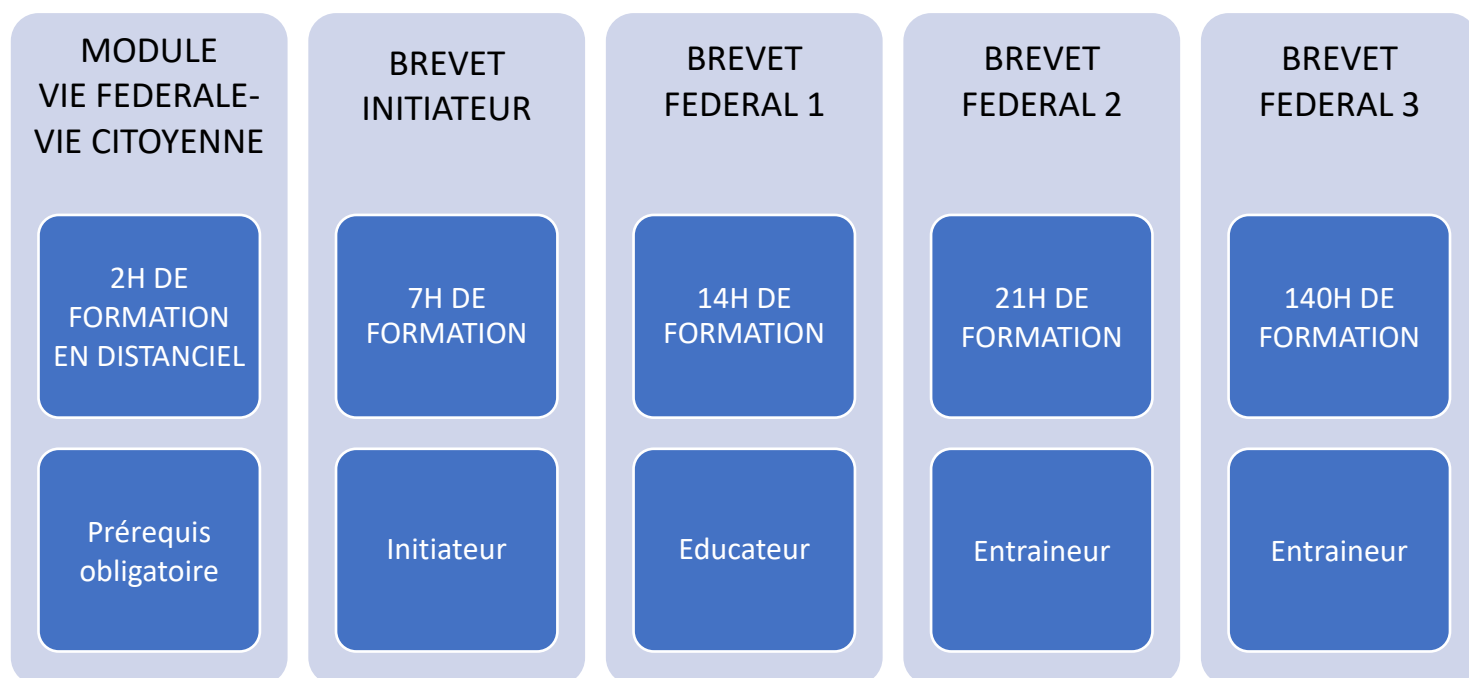
Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations sportives.

William ROUX
Responsable de formation

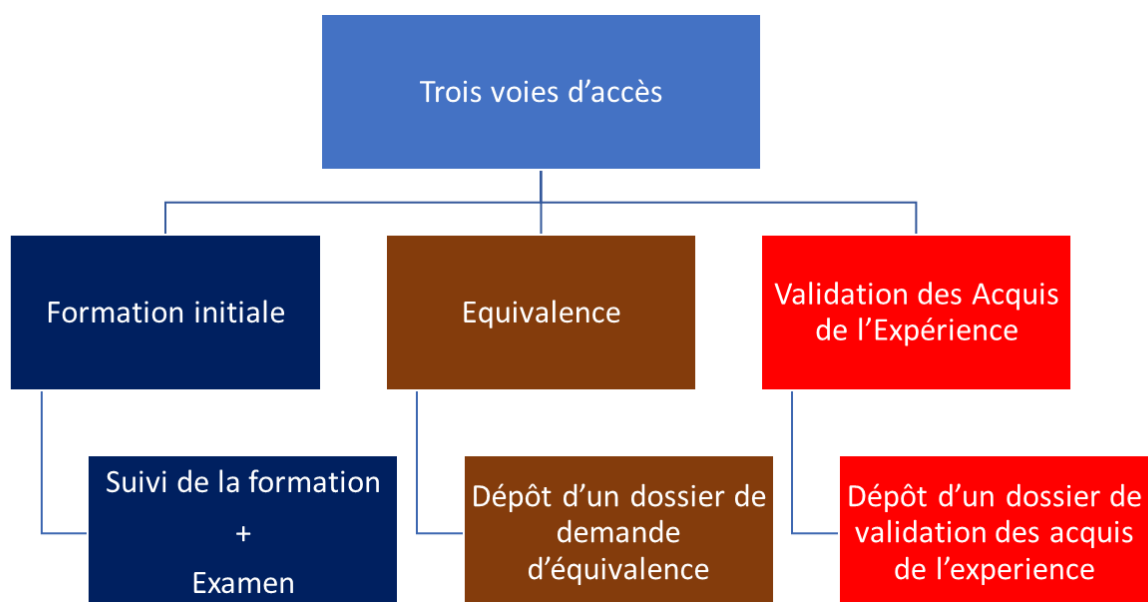
TABLE DES MATIERES :

- I. Architecture des formations fédérales**
- II. Modalités d'obtention d'un diplôme/agrément fédéral**
- III. Habilitation des formations**
- IV. Organisation des formations**
- V. Prescriptions fédérales en termes d'organisation de la formation**
- VI. Les prérogatives des diplômes**
- VII. Les prérequis à l'entrée en formation**
- VIII. Modalités d'inscription en formation**
- IX. Durée de validité et modalités de recyclage du brevet fédéral**
- X. Calendrier 2024 des formations**
- XI. Directives**
 - a. Module vie fédérale-vie citoyenne**
 - b. Brevet Initiateur**
 - c. Brevet Fédéral 1**
 - d. Brevet Fédéral 2**
 - e. Brevet Fédéral 3**
- XII. Annexes**

I. ARCHITECTURE FORMATION FEDERALE EDUCATEUR



II. MODALITES D'OBTENTION D'UN DIPLOME FEDERAL



III.HABILITATION DES FORMATIONS

Chaque comité régional et départemental doit déposer **un dossier de demande d'habilitation** de formation en complétant le **formulaire en ligne** ci-joint

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf4ppKKtsPwPdNpMHxom_6cNQ6SK3cFFBtrua6wLhgHwMfPXA/viewform?usp=pp_url

Avant le : 1^{er} septembre 2025
(Date butoir de dépôt des demandes d'habilitation)

Le document ci-dessous est à destination des coordonnateurs régionaux et départementaux, et des formateurs de la filière éducateur de formation fédérale. **C'est un outil de travail qui regroupe l'ensemble des informations relatives à l'organisation**, à la mise en place et à la gestion de la formation. Il se veut être un outil de liaison entre l'équipe technique Régionale/départementale en charge des formations et le Centre National de Formation (CNF).

Le CNF se réserve le droit de ne pas autoriser la mise en place d'une formation au regard des éléments qui lui seront fournis dans le dépôt du formulaire en ligne. Seront pris en compte : la qualification des formateurs, le nombre de stagiaires inscrits, le suivi du programme pédagogique de formation, le respect du cahier des charges et du calendrier unique de formation.

Il est obligatoire de déclarer votre formation auprès du CNF sur le formulaire en ligne afin

- ↳ D'inscrire votre formation sur le calendrier national des formations ;
- ↳ D'accéder à la Classroom de formation.

Classroom de formation

Une fois votre formation déclarée auprès du CNF, chaque coordonnateur et formateur recevra un accès individuel à la Classroom de formation du CNF.

Ceci leur permettra d'accéder à l'ensemble des contenus de la formation dispensée.

ATTENTION : IL EST INDISPENSABLE D'AVOIR UNE ADRESSE MAIL A JOUR ET VALIDE POUR ACCEDER A LA PLATEFORME DE FORMATION.

IV. ORGANISATION DES FORMATIONS DEMARCHES

Vous trouverez ci-dessous les directives d'organisation qui régissent l'ensemble des formations d'éducateurs.

- ✓ DEMARCHE : se positionner comme structure formatrice en remplissant le formulaire sur le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf4ppKKtsPwPdNpMHxom_6cNQ6SK3cFFBtrua6wLhgHwMfPXA/viewform?usp=pp_url

Attention :

- **Le dépôt de la demande d'habilitation doit se faire avant le 1^{er} septembre 2025**
- **Aucune demande ne sera validée sous une autre forme.**
- **La formation et l'examen doivent se dérouler sur la période de formation identifiée par le CNF (1^{er} novembre 2025 au 28 février 2026)**

ORGANISATION DES FORMATIONS

ETAPES

ETAPE 1 : DEMANDE D'HABILITATION

- Le coordonnateur local de formation dépose un dossier d'habilitation en ligne de formation auprès du Centre National de Formation (CNF)

ETAPE 2 : HABILITATION

- Le CNF valide le dossier, habilite la formation et ouvre les droits d'accès à la Classroom

ETAPE 3 : INFORMATION

- Le coordonnateur local de formation communique sur la formation
- Le centre national de formation communique au niveau national

ETAPE 4 : INSCRIPTION

- les stagiaires s'inscrivent auprès de leur comité

ETAPE 5 : FORMATION

- vous réalisez la formation
- le coordonnateur réalise une enquête de satisfaction auprès des stagiaires (fiche CNF)

ETAPE 6 : EXAMEN

- Les candidats passent l'examen
- le comité conserve les fiches d'évaluation signées par le stagiaire

ETAPE 7: TRANSFERT DES PREUVES, DU REGLEMENT FINANCIER ET TRANSMISSION DES RESULTATS

- Le coordonnateur envoie par courrier la fiche de présence signée par les stagiaires et formateur + le chèque correspondant à cette formation
- le coordonnateur transmet le tableau de résultat des examens au CNF

ETAPE 8 : ANNONCE DES RESULTATS

- Le CNF communique les résultats officiels

ETAPE 9 : TRANSMISSION DES DIPLOMES

- Le CNF envoie les cartes d'éducateur, diplômes et écussons aux comités

ETAPE 10 : REMISE DES DIPLOMES

- Le comité remet les diplômes, cartes et écussons aux candidats reçus.

V.PRESCRIPTIONS FEDERALES EN TERMES D'ORGANISATION DE LA FORMATION

Les comités régionaux sont responsables de la mise en œuvre du brevet initiateur et du brevet fédéral 1 avec la possibilité de travailler en collaboration avec les comités départementaux de leur territoire. La demande d'habilitation d'une formation tronc commun organisé par un comité départemental doit être validée par le comité régional.

L'organisateur doit respecter

- Le cahier des charges des formations
- La démarche d'habilitation obligatoire
- Le volume horaire global de la formation
- Le contenu de formation délivré par le CNF
- Les modalités de mise en œuvre des certifications
- Le calendrier national de formation et d'examen
- La procédure de transfert des documents au CNF

Le non-respect des prescriptions par un comité rendra caduque sa formation et l'examen des candidats.

VI. PREROGATIVES DES DIPLOMES

Les prérogatives des diplômes sont inscrites dans le règlement administratif et sportif, se référer au R.A.S. pour les détails.

Initiateur : l'initiateur est une qualification obtenue par le suivi de la formation et la certification du brevet fédéral initiateur. Elle permet d'intervenir au sein d'un club affilié à la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP). Ce diplôme est obligatoire pour accéder aux fonctions d'encadrant au sein de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.

- L'initiateur intervient dans l'animation, l'initiation et la découverte de l'activité pétanque au sein d'une école de pétanque ou d'un club.
- L'initiateur conçoit des séances d'animation, d'initiation et de découverte à destination du public licencié au sein des clubs et écoles de pétanque.
- L'initiateur peut encadrer en compétition jusqu'au niveau régional.

Brevet fédéral 1 : le BF1 qualifié d'éducateur intervient au sein d'un club affilié à la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP).

- L'éducateur intervient dans l'animation, l'initiation, la découverte, l'enseignement, et l'entraînement de l'activité pétanque.
- L'éducateur intervient sur des séances initiation et de découverte à destination du public club, écoles de pétanque et également des publics hors cadre fédéral. Il mène des séances d'entraînements à destination des clubs et licenciés fédéraux.
- Il permet d'exercer le rôle de coordinateur d'une école de pétanque.
- L'éducateur peut encadrer en compétition jusqu'aux phases finales des compétitions nationales.

Brevet fédéral 2 : le BF2 qualifié d'entraîneur intervient au sein d'un club affilié à la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP).

- L'entraîneur intervient dans l'animation, la découverte, l'enseignement, et l'entraînement de l'activité pétanque.
- Il permet d'exercer comme responsable d'une équipe technique départementale ou régionale
- Il permet d'intervenir en formation fédérale tronc commun et brevet fédéral 1.
- L'entraîneur BF2 peut encadrer en compétition jusqu'aux phases finales des compétitions nationales

Brevet fédéral 3 : le BF3 qualifié d'entraîneur intervient au sein d'un club affilié à la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP).

- L'entraîneur intervient dans l'animation, la découverte, l'enseignement, et l'entraînement de l'activité pétanque.
- Il permet d'intervenir en formation fédérale tronc commun, brevet fédéral 1 et brevet fédéral 2.
- L'entraîneur BF3 peut encadrer en compétition jusqu'aux phases finales des compétitions nationales

VII. PREREQUIS A L'ENTREE EN FORMATION

- ✚ Être âgé de 18 ans au moment de la formation (16 ans pour le module vie fédérale-vie citoyenne et initiateur)
- ✚ Être licencié à la FFPJP
- ✚ Être titulaire du diplôme antérieur
- ✚ Avoir suivi le module vie fédérale-vie citoyenne ou le tronc commun
- ✚ Être titulaire de l'AFPS ou du PSC 1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent, ou à minima présenter une attestation indiquant que le candidat suivra cette formation avant la date d'examen de la formation visée, avec précision des dates et cachet de l'organisme formateur. Si cette formation au PSC1 ne devient pas effective, le/la candidat(e) pourra être exclu de la formation en cours et se verra refuser sa certification. (Attestation en annexe)
- ✚ Fournir un extrait du casier judiciaire numéro 3 vierge de moins de 3 mois
- ✚ Justifier d'une réelle motivation pour l'animation, l'encadrement et l'enseignement

VIII. MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription se fait auprès de l'organisateur en fonction du diplôme visé.

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION :

- ✚ Compléter le formulaire d'inscription stagiaire au format papier et fournir les pièces justificatives demandées (tout dossier incomplet entrainera une invalidation de la certification).
- ✚ Un chèque du montant des frais d'inscription à l'ordre de l'organisateur
- ✚ Copie de la LICENCE FFPJP en cours de validité
- ✚ Une photo d'identité récente.
- ✚ Un extrait de casier judiciaire n°3 (demande à faire par le candidat via le site <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>). Cette demande est gratuite.
- ✚ Photocopie du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation), ou à minima présenter une attestation indiquant que le candidat suivra cette formation avant la date d'examen de la formation visée, avec précision des dates et cachet de l'organisme formateur. Si cette formation au PSC1 ne devient pas effective, le/la candidat(e) pourra être exclu de la formation en cours et se verra refuser sa certification.
- ✚ Photocopie du diplôme antérieur

IX. DUREE DE VALIDITE ET MODALITES DE RECYCLAGE DU BREVET FEDERAL

La durée de validité d'un brevet fédéral est de **cinq ans**.

Pour repousser de cinq années supplémentaires cette validité il faudra participer à un recyclage de la formation correspondante à son diplôme sans passer les épreuves de certification.

Attention le recyclage doit être attesté au plus tard dans la cinquième saison après l'obtention du brevet fédéral concerné.

Un candidat non recyclé perdra les prérogatives de son diplôme, à savoir qu'il ne pourra pas accompagner une équipe ou un joueur sur les compétitions.

X. CALENDRIER 2025-2026

Pour la période 2025-2026, la période de formation est la suivante :

1^{er} novembre 2025 au 28 février 2026

L'ensemble des formations peut être mené dans cette période, à savoir :

- **Initiateur**
- **Brevet fédéral 1**

Pour le suivi administratif vous devez respecter cette période définie nationalement.



XI. DIRECTIVES

a) MODULE VIE FEDERALE-VIE CITOYENNE

La formation s'adresse à tous licenciés désireux de participer à la vie d'un club, d'une école de pétanque, d'un comité

Cette formation est le prérequis obligatoire pour accéder aux fonctions d'encadrant et d'officiel au sein de la FFPJP. Elle est obligatoire pour accéder aux formations supérieures :

- Initiateur
- Arbitre départemental
- Gestionnaire de Table de Marque
- Président de Jury

Cette formation se fera sur un module en distanciel asynchrone. L'inscription se fera directement auprès du CNF à partir du site internet fédéral.

Les compétences attendues

- ↳ Connaître le contexte institutionnel et environnemental
- ↳ Connaître le contexte fédéral et associatif de la pétanque et du jeu provençal en France et dans le monde
- ↳ Connaître les obligations en matière d'honorabilité, de lutte contre les violences, lutte contre le séparatisme et le communautarisme
- ↳ Connaître le cursus de formation fédérale
- ↳ Agir en personne responsable dans le respect des règles du jeu et du fair-play
- ↳ Agir, intervenir en toute sécurité
- ↳ Cette formation se fera sur un module en distanciel asynchrone. L'inscription se fera directement auprès du CNF à partir du site internet fédéral.

Cette formation délivre une attestation de formation.

Les conditions d'entrée en formation

- ↳ Dossier d'inscription complet
- ↳ Être licencié à la FFPJP
- ↳ Être âgé de 16 ans minimum.
- ↳ Fournir un bulletin N°3, extrait de casier judiciaire de moins de trois mois

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↳ 20€ en formation

b) INITIATEUR

Cette formation est ouverte à tous les licenciés, de plus de 16 ans, désireux de participer à la vie d'un club, d'une école de pétanque.

Les compétences attendues

- ↳ Mener et animer des séances d'initiation, découverte de la pétanque
- ↳ Transmettre, apporter les bases techniques de l'activité
- ↳ Intervenir avec pédagogie
- ↳ Agir, intervenir en toute sécurité
- ↳ Agir en personne responsable dans le respect des règles du jeu et du fair-play

Cette formation délivre une qualification initiateur

Les prérogatives du diplôme

L'initiateur pétanque prend en charge des séances d'initiation et de découverte de la pétanque dans le cadre de l'école de pétanque et/ou de son club à destination du public licencié. Il propose des séances adaptées à son public dans un contexte sécurisé et dans le respect du fair-play.

- ↳ Découverte / initiation / animation cadre fédéral
- ↳ Encadrement de séances de découverte et d'initiation dans le cadre de l'école de pétanque ou du club.

Les conditions d'entrée en formation

- ↳ Dossier d'inscription complet (fiche + documents à fournir)
- ↳ Être licencié à la FFPJP
- ↳ Être âgé de 16 ans minimum. (Majorité nécessaire pour encadrer)
- ↳ Fournir un bulletin N°3, extrait de casier judiciaire de moins de trois mois
- ↳ Être titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation) et fournir une copie.
- ↳ Avoir suivi le module vie fédérale-vie citoyenne

Certification : Le candidat devra se présenter au rattrapage pour les épreuves sur lesquelles il a échoué.

Epreuve théorique : évaluation théorique sur la connaissance du règlement sportif pétanque et jeu provençal. L'examen porte sur 20 questions, le candidat doit obtenir la note minimale de 14/20 pour valider cette épreuve.

Epreuve pratique : mise en place d'une situation pédagogique d'une durée de 20 mn. Le candidat anime une situation pédagogique (jeu) en face à face avec un public jeune dans une école de pétanque/un club. Cette situation pédagogique est évaluée par un éducateur ou entraîneur titulaire d'un brevet fédéral 1 à minima.

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↳ 60€ en formation initiale
- ↳ 30€ en recyclage

c) BREVET FEDERAL EDUCATEUR 1° DEGRE

Cette formation s'adresse aux personnes titulaires du brevet initiateur, obtenu par la voie de la formation, de la validation des acquis de l'expérience ou par équivalence.

Les compétences attendues

- ↳ Construire, mener et articuler des séances de perfectionnement
- ↳ Adapter son intervention en fonction du public sensibilisé
- ↳ Définir une politique de développement de son club/école de pétanque

Les prérogatives du diplôme

Ce diplôme permet l'enseignement, l'animation, et l'encadrement de l'activité pétanque ou l'entraînement de ses pratiquants.

L'éducateur BF1 conçoit des séances d'initiation et de découverte à destination du public de l'école de pétanque et des publics hors cadre fédéral (scolaire, handisport, féminin, pénitentiaire, ALSH..), mais également des séances d'entraînements à destination des licenciés fédéraux.

Les conditions d'entrée en formation

- ↳ Dossier d'inscription complet
- ↳ Être licencié à la FFPJP et être âgé de 18 ans minimum
- ↳ Être titulaire du diplôme initiateur ou équivalence
- ↳ Être titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation).
- ↳ Bulletin N°3, extrait casier judiciaire vierge de moins de trois mois

Certification

- ↳ 1° épreuve : pédagogie et technique
- ↳ 2° épreuve : Réglementation

Le candidat en recyclage doit suivre la formation mais ne repasse pas l'examen.

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↳ 90€ en formation initiale
- ↳ 45€ en recyclage

En cas de frais d'hébergement, de restauration et de déplacement, l'ensemble de ces frais sont à la charge du stagiaire.

d) BREVET FEDERAL ENTRAINEUR 2° DEGRE

La formation s'adresse aux personnes titulaires du brevet fédéral éducateur 1° degré, obtenu par la voie de la formation, de la validation des acquis de l'expérience ou par équivalence.

Les compétences attendues

- ↳ Connaître et maîtriser les stratégies en pétanque sportive
- ↳ Evaluer les joueurs et leurs performances
- ↳ Construire, mener et organiser un ensemble de séances d'entraînement
- ↳ Manager, coacher une ou des équipes en compétition

Les prérogatives du diplôme

L'entraîneur BF2 prend en charge des séances de perfectionnement propose un modèle sportif pour son club, son comité. Il manage une ou des équipes

Les conditions d'entrée en formation

- ↳ Dossier d'inscription complet
- ↳ Être licencié à la FFPJP et être âgé de 18 ans minimum
- ↳ Être titulaire du diplôme brevet fédéral d'éducateur 1° degré ou équivalence
- ↳ Être titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation).
- ↳ Bulletin N°3, extrait casier judiciaire vierge de moins de trois mois

Certification

- ↳ 1° épreuve : Situation d'entraînement + entretien
- ↳ 2° épreuve : Analyse de situation de jeu : stratégie à adopter

Le candidat en recyclage doit suivre la formation mais ne repasse pas l'examen.

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↳ 180€ en formation initiale
- ↳ 90€ en recyclage

En cas de frais d'hébergement, de restauration et de déplacement, l'ensemble de ces frais sont à la charge du stagiaire.

e) BREVET FEDERAL ENTRAINEUR 3° DEGRE

La formation s'adresse aux personnes titulaires du brevet fédéral éducateur 2° degré, obtenu par la voie de la formation, de la validation des acquis de l'expérience ou par équivalence

Les compétences attendues

- ↳ Analyser le contexte de la pétanque en France et dans le monde
- ↳ Construire, mener et articuler des cycles séances d'entraînement Concevoir, coordonner et mettre en œuvre un programme de perfectionnement sportif
- ↳ Manager coacher une équipe, un staff
- ↳ Conduire des actions de formation

Les prérogatives du diplôme

Ce diplôme permet l'enseignement, l'animation, et l'encadrement de l'activité pétanque ou l'entraînement de ses pratiquants.

L'entraîneur BF3 propose un modèle de performance et de haut niveau. Il vise le perfectionnement des qualités individuelles du joueur et la constitution d'un collectif (équipe) performant.

Les conditions d'entrée en formation

- ↳ Dossier d'inscription complet
- ↳ Être licencié à la FFPJP et être âgé de 18 ans minimum
- ↳ Être titulaire du diplôme brevet fédéral d'entraîneur 2° degré ou équivalence
- ↳ Être titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation).
- ↳ Bulletin N°3, extrait casier judiciaire vierge de moins de trois mois

Certification

UC 3 : Être capable de conduire un système d'entraînement en pétanque.

- ↳ Une analyse orale d'une séquence de jeu, au moyen d'une vidéo
- ↳ Une situation d'évaluation au cours d'une séance individuelle d'entraînement en stage de haut-niveau

UC 4 : Être capable d'encadrer la pétanque en sécurité.

- ↳ Une situation d'évaluation au cours d'une séance collective d'enseignement en école de pétanque ou en club

Le candidat en recyclage doit suivre la formation mais ne repasse pas l'examen.

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↳ Si le candidat est mandaté par un Comité ou une Région : 1200 €
- ↳ Si le candidat est en recyclage : 300€

En cas de frais d'hébergement, de restauration et de déplacement, l'ensemble de ces frais sont à la charge du stagiaire.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL CENTRE NATIONAL DE FORMATION

A Marseille, le 27 juin 2025

Affaire suivie par Mr William ROUX
Téléphone : 04 91 14 05 80
Mel : william.roux@petanque.fr / formation@petanque.fr

OBJET : DIRECTIVES FORMATION FEDERALE

Madame, Monsieur les Présidents(es) de comité régional et départemental

Pour l'année 2025, nous vous rappelons que les Comités Régionaux coordonnent les formations avec les Comités Départementaux sur leurs territoires. Chaque formation doit faire l'objet d'une demande d'habilitation auprès du Centre National de Formation de la FFPJP. Votre demande d'habilitation nous permettra d'inscrire votre formation sur le calendrier national des formations disponible en ligne sur le site internet fédéral.

Le Centre National de Formation (CNF) de la FFPJP vous accompagnera dans l'organisation et la mise en œuvre de vos formations. Pour rappel, le rôle du CNF est le suivant :

- ↳ Organiser la formation de formateur
- ↳ Habilitier les formations
- ↳ Construire et diffuser les contenus de formations et les sujets d'examens
- ↳ Communiquer sur les filières des formations fédérales et professionnelles au niveau national
- ↳ Etablir et communiquer le calendrier national des formations
- ↳ Informer des résultats les comités régionaux, départementaux et les candidats
- ↳ Délivrer les diplômes, cartes

Vous trouverez ci-dessous les directives de la filière de formation des officiels

Ce document est à l'usage des comités organisateurs et formateurs, il n'a pas vocation à être diffusé aux candidats en formation, merci de ne pas le diffuser. Les documents à destination des candidats en formation sont le plan de formation et le formulaire d'inscription (disponible sur le site internet fédéral).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations sportives.

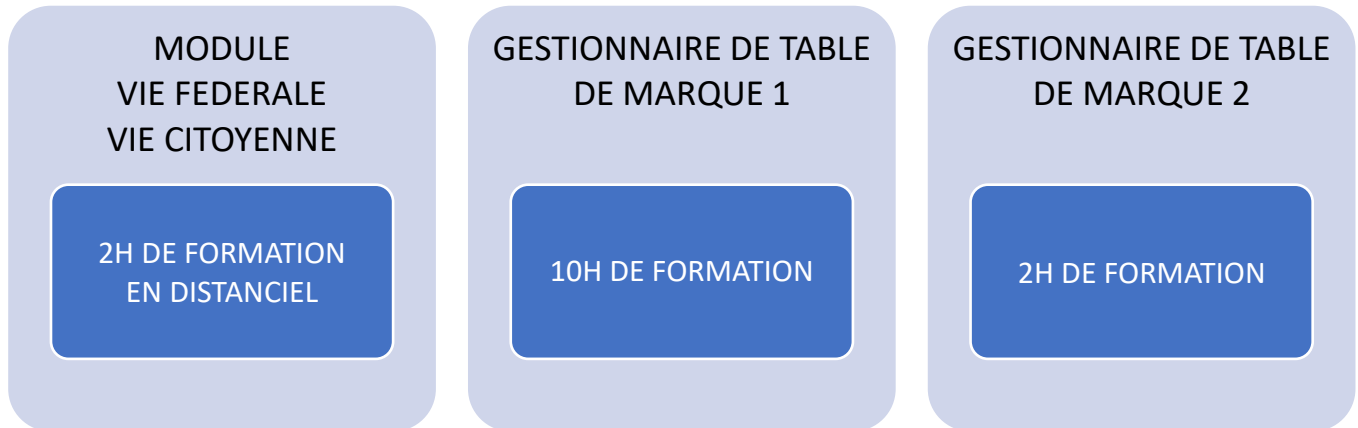
William ROUX
Responsable de formation

TABLE DES MATIERES :

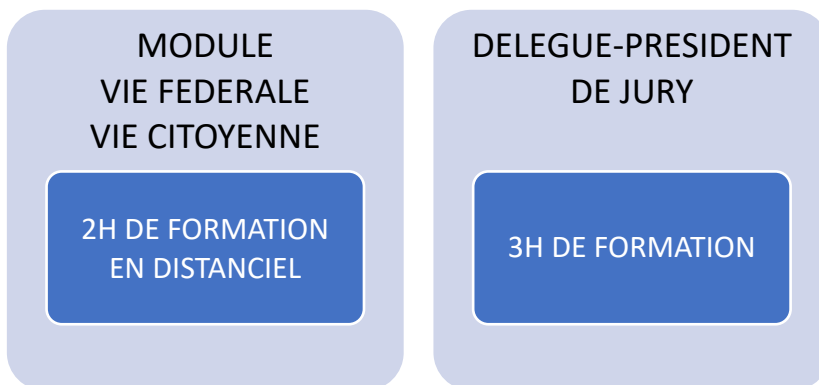
- I. Architecture des formations**
 - a. Gestionnaire table de marque**
 - b. Délégué-président de jury**
- II. Modalités d'obtention d'un agrément d'officiel**
- III. Habilitation des formations**
- IV. Organisation des formations**
- V. Prescriptions fédérales en termes d'organisation de la formation**
- VI. Les prérogatives de l'agrément**
- VII. Les prérequis à l'entrée en formation**
- VIII. Modalités d'inscription en formation**
- IX. Durée de validité et modalités de recyclage**
- X. Calendrier 2025 des formations**
- XI. Directives**
 - a. Module vie fédérale-vie citoyenne**
 - b. Gestionnaire table de marque niveau 1**
 - c. Gestionnaire table de marque niveau 2**
 - d. Délégué-président de jury**
- XII. Annexes**

I. ARCHITECTURE FORMATION FEDERALE

a) GESTIONNAIRE TABLE DE MARQUE



b) DELEGUE-PRESIDENT DE JURY



II. MODALITES D'OBTENTION D'UN AGREMENT D'OFFICIEL

Une seule voie d'accès, la formation initiale

GTM : Suivie de la formation initiale + examen pour la formation gestionnaire table de marque

DPJ : Suivie de la formation initiale

III. HABILITATION DES FORMATIONS

Chaque comité régional et départemental doit déposer **un dossier de demande d'habilitation** de formation en complétant le **formulaire en ligne** ci-joint

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf4ppKKtsPwPdNpMHxom_6cNQ6SK3cFFBtrua6wLhgHwMfPXA/viewform?usp=pp_url

Avant le : 1^{er} septembre 2025
(Date butoir de dépôt des demandes d'habilitation)

Le document ci-dessous est à destination des coordonnateurs régionaux et départementaux de formation fédérale. **C'est un outil de travail qui regroupe l'ensemble des informations relatives à l'organisation**, à la mise en place et à la gestion des formations de gestionnaire de table de marque niveau 1 et 2 et de délégué-président de jury. Il se veut être un outil de liaison entre l'équipe technique Régionale/départementale en charge des formations et le Centre National de Formation (CNF).

Le CNF se réserve le droit de ne pas autoriser la mise en place d'une formation au regard des éléments qui lui seront fournis dans le dépôt du formulaire en ligne. Seront pris en compte : la qualification des formateurs, le nombre de stagiaires inscrits, le suivi du programme pédagogique de formation, le respect du cahier des charges et du calendrier unique de formation.

Il est obligatoire de déclarer votre formation auprès du CNF sur le formulaire en ligne afin

- ↳ D'inscrire votre formation sur le calendrier national des formations ;
- ↳ D'accéder à la Classroom de formation.

IV. ORGANISATION DES FORMATIONS DEMARCHES

Vous trouverez ci-dessous les directives d'organisation qui régissent l'ensemble des formations de gestionnaire de table de marque niveau 1 et 2 et délégué-président de jury.

- ✓ DEMARCHE : se positionner comme structure formatrice en remplissant le formulaire sur le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf4ppKKtsPwPdNpMHxom_6cNQ6SK3cFFBtrua6wLhgHwMfPXA/viewform?usp=pp_url

Attention :

- **Le dépôt de la demande d'habilitation doit se faire avant le 1^{er} septembre 2025**
- **Aucune demande ne sera validée sous une autre forme.**
- **La formation doit se dérouler sur la période de formation identifiée par le CNF (1^{er} novembre 2025 au 28 février 2026)**

Classroom de formation

Une fois votre formation déclarée auprès du CNF, chaque coordonnateur et formateur recevra un accès individuel à la Classroom de formation du CNF.

Ceci leur permettra d'accéder à l'ensemble des contenus de la formation dispensée.

Chaque stagiaire possédera également un accès individuel à la plateforme pour utiliser et récupérer les contenus de formation.

ATTENTION : IL EST INDISPENSABLE D'AVOIR UNE ADRESSE MAIL A JOUR ET VALIDE POUR ACCEDER A LA PLATEFORME DE FORMATION.

ORGANISATION DES FORMATIONS

ETAPES

ETAPE 1 : DEMANDE D'HABILITATION

- Le coordonnateur local de formation dépose un dossier d'habilitation en ligne de formation auprès du Centre National de Formation (CNF) avant le 1er septembre 2025

ETAPE 2 : HABILITATION

- Le CNF valide le dossier, habilite la formation et ouvre les droits d'accès à la Classroom

ETAPE 3 : INFORMATION

- Le coordonnateur local de formation communique sur la formation
- Le centre national de formation communique au niveau national

ETAPE 4 : INSCRIPTION

- les stagiaires s'inscrivent auprès de leur comité

ETAPE 5 : FORMATION

- vous réalisez la formation
- le coordonnateur réalise une enquête de satisfaction auprès des stagiaires (fiche CNF)

ETAPE 6 : EXAMEN

- Les candidats passent l'examen
- le comité conserve les fiches d'évaluation signées par le stagiaire

ETAPE 7: TRANSFERT DES PREUVES, DU REGLEMENT FINANCIER ET TRANSMISSION DES RESULTATS

- Le coordonnateur envoie par courrier la fiche de présence signée par les stagiaires et formateur + le chèque correspondant à cette formation
- le coordonnateur transmet le tableau de résultat des examens au CNF

ETAPE 8 : ANNONCE DES RESULTATS

- Le CNF communique les résultats officiels

ETAPE 9 : TRANSMISSION DES DIPLOMES

- Le CNF envoie les cartes d'éducateur, diplômes et écussons aux comités

ETAPE 10 : REMISE DES DIPLOMES

- Le comité remet les diplômes, cartes et écussons aux candidats reçus.

V.PRESCRIPTIONS FEDERALES EN TERMES D'ORGANISATION DE LA FORMATION

Les comités régionaux sont responsables de la mise en œuvre de la formation « gestionnaire de table de marque niveau 1 et 2 » et de la formation « délégué-président de jury » avec la possibilité de travailler en collaboration avec les comités départementaux de leur territoire.

L'organisateur doit respecter

- Le cahier des charges des formations
- La démarche d'habilitation obligatoire
- Le volume horaire global de la formation
- Le contenu de formation délivré par le CNF
- Les modalités de mise en œuvre des certifications
- Le calendrier national de formation et d'examen
- La procédure de transfert des documents au CNF

Le non-respect des prescriptions par un comité rendra caduque sa formation et l'examen des candidats.

VI. PREROGATIVES DE L'AGREMENT

Les prérogatives de l'agrément gestionnaire table de marque sont inscrites dans le règlement administratif et sportif, se référer au R.A.S. pour les détails.

En tant qu'officiel représentant la fédération, il est chargé de veiller à l'application de la réglementation fédérale. Il doit également veiller au bon déroulement de la compétition sur laquelle il officie, à ce titre, il est responsable de :

- La création de la compétition et la gestion des inscriptions ;
- La conformité du tirage de la compétition ;
- L'enregistrement et le contrôle des licences ;
- Lancement de la compétition et gestion des résultats ;
- La répartition des terrains et du suivi des tours de compétition ;
- La clôture de la compétition et de la transmission des résultats au Président de Jury.

Le gestionnaire de table de marque doit, pour mener à bien sa mission, utiliser le logiciel fédéral obligatoire.

Deux niveaux d'agrément sont délivrés par la FFPJP :

Agrément niveau 1 : le gestionnaire de table de marque niveau 1 peut officier dans le cadre des compétitions citées ci-dessous :

- Par poule de 4/ED
- Par poule de 3/ED
- Par poule de 4/A-B (sans récupération du A vers B)
- Par poule de 3/A-B (sans récupération du A vers B)
- Par poule de 4/A-B (avec récupération des perdants 1TA au cadrage du B)
- Par poule de 3/A-B (avec récupération des perdants 1TA au cadrage du B)
- Par groupe A-B-C
- Descente directe / 1 concours (type nationaux 1 concours)
- Concours A-B-C
- Concours A-B
- Concours A-B-C (sans récupération)
- Concours A-B (sans récupération)
- Concours 3 à 7 parties GG
- Concours 3 à 10 parties
- Concours 3 à 5 parties strict

Agrément niveau 2 : le gestionnaire de table de marque niveau 2 peut officier dans le cadre de l'ensemble des compétitions fédérales.

- Par poule puis préqualification (choix du nombre de qualifié)
- Descente directe / 1 concours (préqualifications – choix du nombre de qualifiés)
- Championnat de France jeunes / Groupe de 6 et Avenir
- Qualificatif CT 20/24 : Groupe 6
- Championnat de France Jeunes / SWISS System et Avenir
- Concours 3 à 7 parties GG / SWISS System
- Championnat des clubs tous niveaux
- Coupe de France

Les prérogatives de l'agrément délégué-président de jury sont inscrites dans le règlement administratif et sportif, se référer au R.A.S. pour les détails.

En tant qu'officiel représentant la fédération, il est chargé de présider le jury et d'en faire appliquer les décisions. Il est responsable de tous les aspects sportifs de la compétition, mais n'est pas responsable des aspects logistiques de la compétition : environnement et organisation générale (qui incombe à l'organisateur). Il supervise l'ensemble de la compétition dont il a la charge dans le respect des règlements fédéraux, en relation avec l'organisateur, le corps arbitral, le(s) gestionnaire(s) de table de marque, les responsables d'équipe et les encadrants d'équipe.

Il vérifiera la composition du jury, le montant et la répartition des indemnités, ainsi que le dépôt des licences qui ne devront être rendues aux joueurs qu'après leur élimination (voir rôle du délégué sur le « portail » de la FFPJP).

Il est responsable de :

- Avant la compétition de :
 - ✓ Composer et rassembler le jury
 - ✓ Contrôler la conformité réglementaire de la compétition
 - ✓ Contrôler les installations
- Au départ de la compétition :
 - ✓ Contrôler la conformité des équipes et des tenues
- Pendant :
 - ✓ Contrôler le respect de la réglementation
 - ✓ Contrôler le respect des horaires
 - ✓ Réunir le jury lorsque la situation le demande
 - ✓ Représenter l'institution fédérale
 - ✓ Assurer la sécurité des données de gestion concours et des licences
 - ✓ Contrôler les installations
 - ✓ Superviser le protocole
- Après :
 - ✓ Rédiger les comptes-rendus, rapports et procès-verbal inhérents à la manifestation
 - ✓ Communiquer aux instances officielles l'ensemble des éléments de la manifestation

VII. PREREQUIS A L'ENTREE EN FORMATION

- ✎ Être âgé de 18 ans au moment de la formation (16 ans pour le module vie fédérale-vie citoyenne)
- ✎ Être licencié fédéral actif à la FFPJP
- ✎ Être titulaire du diplôme antérieur (tronc commun ou module citoyenneté et vie fédérale)
- ✎ Être titulaire de l'AFPS ou du PSC 1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent, ou à minima présenter une attestation indiquant que le candidat suivra cette formation avant la date d'examen de la formation visée, avec précision des dates et cachet de l'organisme formateur. Si cette formation au PSC1 ne devient pas effective, le/la candidat(e) pourra être exclu de la formation en cours et se verra refuser sa certification. (Attestation en annexe)
- ✎ Maîtriser l'outil informatique

VIII. MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription se fait auprès de l'organisateur en fonction du diplôme visé.

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION :

- ✎ Compléter le formulaire d'inscription stagiaire au format papier et fournir les pièces justificatives demandées (tout dossier incomplet entrainera une invalidation de la certification).
- ✎ Un chèque du montant des frais d'inscription à l'ordre de l'organisateur pour les formations payantes
- ✎ Copie de la LICENCE FFPJP en cours de validité
- ✎ Une photo d'identité récente.
- ✎ Un extrait de casier judiciaire n°3 (demande à faire par le candidat via le site <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>). Cette demande est gratuite.
- ✎ Photocopie du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation), ou à minima présenter une attestation indiquant que le candidat suivra cette formation avant la date d'examen de la formation visée, avec précision des dates et cachet de l'organisme formateur. Si cette formation au PSC1 ne devient pas effective, le/la candidat(e) pourra être exclu de la formation en cours et se verra refuser sa certification.

IX. DUREE DE VALIDITE ET MODALITES DE RECYCLAGE DE L'AGREMENT

La durée de validité de l'Agrément est de **cinq ans**.

Pour repousser de cinq années supplémentaires cette validité il faudra participer à un recyclage de la formation correspondante à son diplôme sans passer les épreuves de certification.

Attention le recyclage doit être attesté au plus tard dans la cinquième saison après l'obtention de l'agrément.

Un candidat non recyclé perdra son agrément, à savoir qu'il ne pourra pas œuvrer en tant que gestionnaire de table de marque sur les compétitions fédérales.

X. CALENDRIER 2025-2026

Pour la période 2025-2026, la période de formation est la suivante :

1^{er} novembre 2025 au 28 février 2026

L'ensemble des formations peuvent être mené dans cette période, à savoir :

- **Gestionnaire de table de marque niveau 1**
- **Gestionnaire de table de marque niveau 2**
- **Délégué-président de jury**

Pour le suivi administratif vous devez respecter cette période définie nationalement.



XI. DIRECTIVES

c) MODULE VIE FEDERALE-VIE CITOYENNE

La formation s'adresse à tous licenciés désireux de participer à la vie d'un club, d'une école de pétanque, d'un comité

Cette formation est le prérequis obligatoire pour accéder aux fonctions d'encadrant et d'officiel au sein de la FFPJP. Elle est obligatoire pour accéder aux formations supérieures :

- Initiateur
- Arbitre départemental
- Gestionnaire de Table de Marque
- Président de Jury

Cette formation se fera sur un module en distanciel asynchrone. L'inscription se fera directement auprès du CNF à partir du site internet fédéral.

Les compétences attendues

- ↳ Connaître le contexte institutionnel et environnemental
- ↳ Connaître le contexte fédéral et associatif de la pétanque et du jeu provençal en France et dans le monde
- ↳ Connaître les obligations en matière d'honorabilité, de lutte contre les violences, lutte contre le séparatisme et le communautarisme
- ↳ Connaître le cursus de formation fédérale
- ↳ Agir en personne responsable dans le respect des règles du jeu et du fair-play
- ↳ Agir, intervenir en toute sécurité
- ↳ Cette formation se fera sur un module en distanciel asynchrone. L'inscription se fera directement auprès du CNF à partir du site internet fédéral.

Cette formation délivre une attestation de formation.

Les conditions d'entrée en formation

- ↳ Dossier d'inscription complet
- ↳ Être licencié à la FFPJP
- ↳ Être âgé de 16 ans minimum.
- ↳ Fournir un bulletin N°3, extrait de casier judiciaire de moins de trois mois

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↳ 20€ en formation

a) GESTIONNAIRE TABLE DE MARQUE NIVEAU 1

Cette formation est le prérequis obligatoire pour accéder aux fonctions de gestionnaire de table de marque niveau 1 au sein de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal. Elle est obligatoire pour accéder à la formation supérieure :

- Gestionnaire table de marque niveau 2

Les compétences attendues

- ↳ Être capable de préparer une compétition
- ↳ Être capable de gérer manuellement une table de marque
- ↳ Être capable de créer une compétition en utilisant le logiciel gestion concours
- ↳ Être capable de transmettre les informations aux officiels et instances fédérales
- ↳ Être capable de rappeler et d'appliquer le règlement administratif et sportif fédéral

Cette formation délivre un agrément

Les prérogatives du diplôme

- ↳ Créer et assurer la gestion de la compétition avec le logiciel fédéral
- ↳ Assurer le déroulé de la compétition
- ↳ Tenir le graphique de la compétition

Les conditions d'entrée en formation

- ↳ Dossier d'inscription complet (fiche + documents à fournir)
- ↳ Être licencié actif à la FFPJP
- ↳ Être titulaire du module fédéral précédent (tronc commun-module citoyen et vie fédérale)
- ↳ Être âgé de 18 ans minimum
- ↳ Fournir un bulletin N°3, extrait de casier judiciaire de moins de trois mois
- ↳ Être titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation) et fournir une copie.

Certification :

Deux épreuves d'une durée totale de 1h15

- ↳ Epreuve 1 : création d'une compétition à 18 équipes (de la création jusqu'au tirage), 30 mn. Le candidat doit construire la compétition jusqu'au tirage et imprimer en PDF l'ensemble des documents justificatifs (fiche de jeu, liste des équipes, liste des poules)
- ↳ Epreuve 2 : gestion d'un concours intégral fictif à 18 équipes, 45 mn. Le candidat doit créer la compétition et la gérer jusqu'à sa clôture (sauvegarde de la compétition et envoi des résultats par GCZ)

Le candidat en recyclage ou « expérimenté » (tel que défini dans les modalités d'obtention de l'agrément) doit suivre la formation mais ne repasse pas l'examen.

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↳ 60€ en formation initiale
- ↳ 30€ en recyclage ou remise à niveau

b) GESTIONNAIRE TABLE DE MARQUE NIVEAU 2

Cette formation est le prérequis obligatoire pour accéder aux fonctions de gestionnaire de table de marque niveau 2 au sein de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.

Les compétences attendues

- ↳ Être capable de préparer une compétition
- ↳ Être capable de gérer manuellement une table de marque
- ↳ Être capable de créer une compétition en utilisant le logiciel gestion concours
- ↳ Être capable de transmettre les informations aux officiels et instances fédérales
- ↳ Être capable de rappeler et d'appliquer le règlement administratif et sportif fédéral

Cette formation délivre un agrément

Les prérogatives du diplôme

- ↳ Créer et assurer la gestion de la compétition avec le logiciel fédéral
- ↳ Assurer le déroulé de la compétition
- ↳ Tenir le graphique de la compétition

Les conditions d'entrée en formation

- ↳ Dossier d'inscription complet (fiche + documents à fournir)
- ↳ Être titulaire de l'agrément gestionnaire table de marque niveau 1
- ↳ Être licencié actif à la FFPJP
- ↳ Être âgé de 18 ans minimum
- ↳ Fournir un bulletin N°3, extrait de casier judiciaire de moins de trois mois
- ↳ Être titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation) et fournir une copie.

Certification :

Une épreuve pratique d'une durée totale de 45 mn

- ↳ Epreuve : gestion d'un concours intégral fictif en swiss system à 32 équipes. Le candidat doit créer la compétition et la gérer jusqu'à sa clôture (sauvegarde de la compétition et envoi des résultats par GCZ)

Le candidat en recyclage ou « expérimenté » (tel que défini dans les modalités d'obtention de l'agrément) doit suivre la formation mais ne repasse pas l'examen.

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

- ↳ 20€ en formation initiale
- ↳ 10€ en recyclage ou remise à niveau

c) DELEGUE-PRESIDENT DE JURY

Cette formation est le prérequis obligatoire pour accéder aux fonctions de délégué-président de jury au sein de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.

Les compétences attendues

- ↗ Être capable de gérer une compétition
- ↗ Être capable de présider un jury et de faire appliquer ses décisions
- ↗ Être capable de rappeler et faire appliquer le règlement administratif et sportif fédéral
- ↗ Être capable de transmettre les informations aux officiels et instances fédérales

Cette formation délivre un agrément

Les prérogatives du diplôme

- ↗ Constituer et présider le jury de compétition
- ↗ Vérifier le montant et la répartition des indemnités
- ↗ Contrôler la conformité réglementaire de la compétition
- ↗ Superviser la compétition

Les conditions d'entrée en formation

- ↗ Dossier d'inscription complet (fiche + documents à fournir)
- ↗ Être titulaire du module fédéral précédent (tronc commun-module citoyen et vie fédérale)
- ↗ Être licencié actif à la FFPJP
- ↗ Être âgé de 18 ans minimum
- ↗ Fournir un bulletin N°3, extrait de casier judiciaire de moins de trois mois
- ↗ Être titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation) et fournir une copie.

Certification :

L'agrément de délégué-président de jury s'obtient par le suivi de l'intégralité de la formation. Ce dispositif de formation fait l'objet d'une attestation de formation, il n'y a pas d'examen de fin de formation.

Frais d'inscription (correspondant au frais pédagogiques) :

Il n'y a aucun coût pédagogique pour assister à cette formation, elle est totalement gratuite. Une carte et un diplôme seront délivrés en fin de formation.



**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
CENTRE NATIONAL DE FORMATION**

**FORMATION AU
BREVET FEDERAL 1° DEGRE**

*Ce document a été rédigé par les membres de la Direction Technique Nationale de la
Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.*

Le Centre National de Formation de la FFPJP

Le Centre National de Formation est l'émanation de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (F.F.P.J.P.) association à but non lucratif agréée par le Ministère chargé des Sports.

Son siège social est situé 13 rue Trigrance 13002 MARSEILLE.

Déclaration d'activité auprès de la D.R.T.E.F.P. région P.A.C.A enregistrée sous le n° 93131283213, en qualité de prestataire de formation conformément à l'article R. 921-5 du Code du travail.

Son objet est de dispenser des formations professionnalisantes/qualifiantes et non professionnalisantes/non qualifiantes à destination des salariés, bénévoles (dirigeants, éducateurs, arbitres, etc.) licenciés ou non à la F.F.P.J.P. ainsi qu'aux joueurs licenciés à la F.F.P.J.P.

Le BREVET FEDERAL 1° DEGRE

Prérogatives :

Ce diplôme permet l'enseignement, l'animation, et l'encadrement de l'activité pétanque ou l'entraînement de ses pratiquants.

L'éducateur BF1 conçoit des séances d'initiation et de découverte à destination du public de l'école de pétanque et des publics hors cadre fédéral (scolaire, handisport, féminin, pénitentiaire, ALSH..), mais également des séances d'entraînements à destination des licenciés fédéraux.

Public concerné

La formation s'adresse aux personnes titulaires du brevet initiateur, obtenu par la voie de la formation, de la validation des acquis de l'expérience ou par équivalence.

Condition d'entrée en formation

- ↪ Avoir 18 ans
- ↪ Être licencié à la F.F.P.J.P.
- ↪ Être titulaire du Brevet initiateur ou équivalence
- ↪ Être titulaire de l'AFPS ou du PSC 1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent
- ↪ Extrait casier judiciaire numéro 3 vierge de moins de 3 mois
- ↪ Justifier d'une réelle motivation pour l'animation, l'encadrement et l'enseignement

Tarifs et modalités de financement

Frais pédagogiques : Les frais d'inscription et pédagogique sont de :

- ↪ 90€ en formation initiale
- ↪ 45€ en recyclage

Calendrier et volume horaire

14 heures de formation sur deux jours

Calendrier à consulter dans la rubrique « calendrier des formations » du site internet de la FFPJP ou auprès de votre comité régional.

Programme de la formation

Les compétences visées sont :

- ↪ Construire, mener et articuler des séances de perfectionnement
- ↪ Adapter son intervention en fonction du public sensibilisé
- ↪ Définir une politique de développement de son club/école de pétanque

Référentiel :

Être capable de proposer une pratique en toute sécurité du pratiquant, respectant les règles du jeu et du fair-play

Evaluer les responsabilités de l'éducateur

Proposer et organiser des dispositifs d'animations hors cadre fédéral (sorties, stages, compétitions)

Situer dans les relations avec les autres acteurs fédéraux (délégué, organisateurs, élus)

Evaluer le dispositif de sécurité de son équipement

Être capable de maîtriser les principaux éléments de règlements et les organisations compétitives

Maîtriser les règlements sportifs

Être capable de concevoir, encadrer et évaluer des séances

Mener et animer une séance en prenant en compte les particularités des publics

Concevoir un cycle d'initiation et/ou de perfectionnement

Prendre en compte les différents processus d'apprentissage

Maîtriser les fondamentaux de la pétanque

Préparation physique (Filière énergétique) , nutrition et hydratation

Être capable de maîtriser la stratégie de jeu afin de proposer un accompagnement tactique à son joueur ou son équipe

Attaquer, construire, défendre

Connaissance de la stratégie et du vocabulaire pétanque

Coaching lors d'une partie, remplacement et changement de joueur et/ou de poste

Certification

Deux épreuves :

- **Pédagogie et technique**
- **Réglementation**

Epreuve pédagogique et technique : Durée 90 mn

Production d'un cycle de 3 séances dont 1 présentait lors de la certification.

Le candidat présentera une séance complète de 60mn. Il doit construire une SEANCE d'une heure par écrit pour l'examen. Sa présentation sera suivie d'un exposé et d'un entretien avec le jury.

- Installation de la situation et remise de la séance au jury (10 mn)
- Mise en situation d'une partie de la séance avec un groupe (public école de pétanque préconisé ou candidats entre eux en dernier recours). (Durée 60 mn)
- Exposé de la séance au Jury (durée 10 mn)
- Entretien avec le jury (durée 10 mn)

Epreuve réglementaire

Les 20 questions réglementaires seront choisies par le Centre National de Formation de la F.F.P.J.P. Une note de 15/20 minimum sera exigé pour l'obtention de la partie réglementaire.

VALIDATION :

Pour valider, les candidats doivent valider sur les 2 épreuves : pédagogique, technique et réglementaire

Recyclage

Un recyclage du diplôme est obligatoire tous les 5 ans.

Inscription

Le candidat doit compléter un dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives demandées **15 jours avant la date de la formation.**

Contacts

Centre National de formation de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP)

13 Rue Trigance – 13002 MARSEILLE

Secrétariat :

Tél : 04 91 14 05 80- formation@petanque.fr

Responsable pédagogique : William ROUX

Ligne directe : 04 91 14 05 81 – 06 19 84 14 01- william.roux@petanque.fr



**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
CENTRE NATIONAL DE FORMATION**

**FORMATION AU
BREVET FEDERAL INITIATEUR**

*Ce document a été rédigé par les membres de la Direction Technique Nationale de la
Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.*

Le Centre National de Formation de la FFPJP

Le Centre National de Formation est l'émanation de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (F.F.P.J.P.) association à but non lucratif agréée par le Ministère chargé des Sports.

Son siège social est situé 13 rue Trigrance 13002 MARSEILLE.

Déclaration d'activité auprès de la D.R.T.E.F.P. région P.A.C.A enregistrée sous le n° 93131283213, en qualité de prestataire de formation conformément à l'article R. 921-5 du Code du travail.

Son objet est de dispenser des formations professionnalisantes/qualifiantes et non professionnalisantes/non qualifiantes à destination des salariés, bénévoles (dirigeants, éducateurs, arbitres, etc.) licenciés ou non à la F.F.P.J.P. ainsi qu'aux joueurs licenciés à la F.F.P.J.P.

Le brevet fédéral

Prérogatives :

Le brevet fédéral initiateur permet d'intervenir au sein d'une école de pétanque ou d'un club affilié à la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP). Ce diplôme est obligatoire pour accéder aux fonctions d'encadrant au sein de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.

L'initiateur pétanque prend en charge des séances d'initiation et de découverte de la pétanque dans le cadre de l'école de pétanque et/ou de son club à destination du public licencié. Il propose des séances adaptées à son public dans un contexte sécurisé et dans le respect du fair-play.

- ↳ Découverte / initiation / animation cadre fédéral
- ↳ Encadrement de séances de découverte et d'initiation dans le cadre de l'école de pétanque ou du club.

Public concerné

La formation au brevet fédéral initiateur est ouverte à tous les licenciés, de plus de 16 ans, désireux de participer à la vie d'un club, d'une école de pétanque.

Condition d'entrée en formation

- ↳ Avoir 16 ans
- ↳ Être licencié à la FFPJP
- ↳ Être titulaire du diplôme antérieur (tronc commun ou module vie fédérale-vie citoyenne)
- ↳ Être titulaire de l'AFPS ou du PSC 1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent
- ↳ Fournir un extrait du casier judiciaire numéro 3 vierge de moins de 3 mois
- ↳ Justifier d'une réelle motivation pour l'animation, l'encadrement et l'enseignement

Tarifs et modalités de financement

Frais pédagogiques :

Les frais d'inscription et pédagogique à l'ordre du Centre National de Formation F.F.P.J.P. sont de :

- 60 € en formation initiale
- 30 € en recyclage

Frais annexes :

Les frais de restauration, hébergement et déplacement ne sont pas pris en charge par le centre national de formation.

Calendrier et volume horaire

7 heures de formation sur une journée

Calendrier : à consulter dans la rubrique « calendrier des formations » du site internet de la FFPJP.

Programme de la formation

Les compétences visées sont :

- ↳ Mener et animer des séances d'initiation, découverte de la pétanque
- ↳ Transmettre, apporter les bases techniques de l'activité
- ↳ Intervenir avec pédagogie
- ↳ Agir, intervenir en toute sécurité
- ↳ Agir en personne responsable dans le respect des règles du jeu et du fair-play

Référentiel :

Être capable mettre en œuvre une pratique responsable assurant la sécurité du pratiquant et respectant les règles du jeu et du fair-play

Mettre en place des situations pédagogiques en pétanque et en jeu provençal en toute sécurité

Adopter une posture adéquate et adaptée au public et transmettre les règles de savoir être pour le « vivre ensemble »

Diffuser les règles du fair-play inhérentes à la pratique sportive

Être capable de maîtriser les principaux éléments de règlements et les organisations compétitives

Maîtriser les règles du jeu de pétanque et de jeu provençal

Transmettre et faire respecter les règles du jeu de pétanque et de jeu provençal

Connaître les règlements sportifs des compétitions sur lesquelles il œuvre : championnat et qualificatif départemental, championnat départemental des clubs, concours départementaux, régionaux et nationaux Jeunes uniquement (hors finale du circuit national jeunes) et les compétitions en système Suisse

Être capable d'encadrer et d'animer des séances de pétanque et jeu provençal

Connaître les rôles et missions de l'initiateur et adopter la posture liée à la fonction

Expliciter et comprendre les apports éducatifs et sportifs de la pétanque et du jeu provençal : les 6 dimensions éducatives et les 4 champs de compétences du joueur de pétanque.

Définir les caractéristiques des différents publics (enfant/adolescent/adulte/senior) et les contextes de pratique (scolaire, centre de loisir, loisir et compétition)

Mener et animer une situation pédagogique : notion de séance, d'atelier, canevas de jeu et variante

Adapter son intervention (pédagogique) à la spécificité du public

Connaître et favoriser la construction des gestes techniques de base (répertoire moteur de base) en pétanque et jeu provençal

Programme

Modules	Objectifs	Activités
Module 1 : Sécurité des pratiquants	Mettre en place un cadre de pratique sécurisé et une approche différenciée.	Travaux pratiques sur la conception et la mise en place sur le terrain d'un parcours sécurisé de différents ateliers
Module 2 : Caractéristiques des Différents Publics en Milieu Sportif	Identifier les spécificités physiologiques, psychologiques et sociales des enfants, adolescents, adultes et seniors.	Études de cas, échanges d'expériences, classification des profils.
Module 3 : Pédagogie et Méthodes d'Encadrement Adaptées Gestion des Situations d'Apprentissage et de Motivation	Adapter les techniques pédagogiques aux profils des pratiquants et aux objectifs de son animation. Gérer la dynamique de groupe et maintenir la motivation des pratiquants.	Comparaison des méthodes actives, directives et participatives. Jeux de rôle sur la gestion de groupes et la résolution de problèmes pédagogiques.
Module 4 : Règles et règlements	Proposer une activité dans un cadre normé et réglementé	Quizz et activités normées

Certification

Descriptif des évaluations :

Epreuve théorique : évaluation théorique sur la connaissance du règlement sportif pétanque et jeu provençal. L'examen porte sur 20 questions, le candidat doit obtenir la note minimale de 15/20 pour valider cette épreuve.

Epreuve pratique : mise en place d'une situation pédagogique d'une durée de 20 mn. Le candidat anime une situation pédagogique (jeu) en face à face avec un public jeune dans une école de pétanque/un club. Cette situation pédagogique est évaluée par un éducateur ou entraîneur titulaire d'un brevet fédéral 1 à minima.

Modalités pour les candidats ayant échoués aux épreuves :

Le candidat devra se présenter au rattrapage pour les épreuves sur lesquelles il a échoué.

Recyclage

Un recyclage du diplôme est obligatoire tous les 5 ans.

Inscription



Le candidat doit compléter un dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives demandées **avant la date indiquée sur le formulaire d'inscription.**

Contacts

Centre National de formation de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP)
13 Rue Trigance – 13002 MARSEILLE

Secrétariat :

Tél : 04 91 14 05 80- formation@petanque.fr

Responsable pédagogique : William ROUX

Ligne directe : 04 91 14 05 81 – 06 19 84 14 01- william.roux@petanque.fr



**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
CENTRE NATIONAL DE FORMATION**

FORMATION

DELEGUE-PRESIDENT DE JURY

*Ce document a été rédigé par les membres de la Direction Technique Nationale de la
Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.*

Le Centre National de Formation de la FFPJP

Le Centre National de Formation est l'émanation de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (F.F.P.J.P.) association à but non lucratif agréée par le Ministère chargé des Sports.

Son siège social est situé 13 rue Trigrance 13002 MARSEILLE.

Déclaration d'activité auprès de la D.R.T.E.F.P. région P.A.C.A enregistrée sous le n° 93131283213, en qualité de prestataire de formation conformément à l'article R. 921-5 du Code du travail.

Son objet est de dispenser des formations professionnalisantes/qualifiantes et non professionnalisantes/non qualifiantes à destination des salariés, bénévoles (dirigeants, éducateurs, arbitres, etc.) licenciés ou non à la F.F.P.J.P. ainsi qu'aux joueurs licenciés à la F.F.P.J.P.

L'agrément délégué-président de jury

Prérogatives :

- Avant :
 - ✓ Composer et rassembler le jury
 - ✓ Contrôler la conformité réglementaire de la compétition
 - ✓ Contrôler les installations
- Au départ de la compétition :
 - ✓ Contrôler la conformité des équipes et des tenues
- Pendant :
 - ✓ Contrôler le respect de la réglementation
 - ✓ Contrôler le respect des horaires
 - ✓ Réunir le jury lorsque la situation le demande
 - ✓ Représenter l'institution fédérale
 - ✓ Assurer la sécurité des données de gestion concours et des licences
 - ✓ Contrôler les installations
 - ✓ Superviser le protocole
- Après :
 - ✓ Rédiger les comptes-rendus, rapports et procès-verbal inhérents à la manifestation
 - ✓ Communiquer aux instances officielles l'ensemble des éléments de la manifestation

Public concerné

La formation s'adresse aux personnes licenciées Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.

Conditions d'entrée en formation

- ✚ Dossier d'inscription complet (fiche + documents à fournir)
- ✚ Être licencié à la FFPJP
- ✚ Être titulaire du diplôme antérieur (tronc commun – module citoyenneté et vie fédérale)
- ✚ Être âgé de 18 ans minimum
- ✚ Fournir un bulletin N°3, extrait de casier judiciaire de moins de trois mois
- ✚ Être titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation) et fournir une copie.

Tarifs et modalités de financement

Il n'y a aucun coût pédagogique pour assister à cette formation, elle est totalement gratuite. Une carte et un diplôme seront délivrés en fin de formation.

Calendrier et volume horaire

3 heures de formation sur une demi-journée.

Calendrier à consulter dans la rubrique « calendrier des formations » du site internet de la FFPJP ou auprès de votre comité régional/départemental

Programme de la formation

Les compétences visées sont :

- ✓ Être capable de gérer une compétition
- ✓ Être capable de présider un jury et de faire appliquer ses décisions
- ✓ Être capable de rappeler et faire appliquer le règlement administratif et sportif fédéral
- ✓ Être capable de transmettre les informations aux officiels et instances fédérales

Référentiel :

Être capable de présider un jury et de faire appliquer ses décisions
Contrôle les équipes et les joueurs
Vérifie les licences
Contrôle les installations
Contrôle respect des horaires
Assure la sécurité des données de gestion concours et des licences

Être capable de présider un jury et de faire appliquer ses décisions
Compose le jury
Réuni le jury lorsque la situation le demande
Acte les décisions du jury
Rédige les comptes-rendus, rapports et procès-verbal inhérents à la manifestation

Être capable de rappeler et faire appliquer le règlement administratif et sportif fédéral
Contrôle le respect de la réglementation
Contrôle la conformité réglementaire de la compétition
Contrôle la conformité des équipes et des tenues

Être capable de transmettre les informations aux joueurs, officiels et instances fédérales
Représenter l'institution fédérale
Communiquer aux instances officielles l'ensemble des éléments de la manifestation
Superviser le protocole

Certification

L'agrément de délégué-président de jury s'obtient par le suivi de l'intégralité de la formation. Ce dispositif de formation fait l'objet d'une attestation de formation, il n'y a pas d'examen de fin de formation.

VALIDATION :

Pour valider, les candidats doivent suivre l'intégralité de la formation

Recyclage

Un recyclage du diplôme est obligatoire tous les 5 ans.

Inscription

Le candidat doit compléter un dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives demandées **15 jours avant la date de la formation.**

Contacts

Centre National de formation de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP)
13 Rue Trigance – 13002 MARSEILLE

Secrétariat :

Tél : 04 91 14 05 80- formation@petanque.fr

Responsable pédagogique : William ROUX

Ligne directe : 04 91 14 05 81 – 06 19 84 14 01- william.roux@petanque.fr



**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
CENTRE NATIONAL DE FORMATION**

FORMATION

GESTIONNAIRE TABLE DE MARQUE

NIVEAU 1

*Ce document a été rédigé par les membres de la Direction Technique Nationale de la
Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.*

Le Centre National de Formation de la FFPJP

Le Centre National de Formation est l'émanation de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (F.F.P.J.P.) association à but non lucratif agréée par le Ministère chargé des Sports.
Son siège social est situé 13 rue Trigrance 13002 MARSEILLE.

Déclaration d'activité auprès de la D.R.T.E.F.P. région P.A.C.A enregistrée sous le n° 93131283213, en qualité de prestataire de formation conformément à l'article R. 921-5 du Code du travail.

Son objet est de dispenser des formations professionnalisantes/qualifiantes et non professionnalisantes/non qualifiantes à destination des salariés, bénévoles (dirigeants, éducateurs, arbitres, etc.) licenciés ou non à la F.F.P.J.P. ainsi qu'aux joueurs licenciés à la F.F.P.J.P.

L'agrément gestionnaire table de marque

Prérogatives :

Cet agrément permet d'accéder aux fonctions de gestionnaire de table de marque niveau 1 au sein des compétitions, citées ci-après, de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal :

- Par poule de 4/ED
- Par poule de 3/ED
- Par poule de 4/A-B (sans récupération du A vers B)
- Par poule de 3/A-B (sans récupération du A vers B)
- Par poule de 4/A-B (avec récupération des perdants 1TA au cadrage du B)
- Par poule de 3/A-B (avec récupération des perdants 1TA au cadrage du B)
- Par groupe A-B-C
- Descente directe / 1 concours (type nationaux 1 concours)
- Concours A-B-C
- Concours A-B
- Concours A-B-C (sans récupération)
- Concours A-B (sans récupération)
- Concours 3 à 7 parties GG
- Concours 3 à 10 parties
- Concours 3 à 5 parties strict

En tant qu'officiel représentant la fédération, il est chargé de veiller à l'application de la réglementation fédérale. Il doit également veiller au bon déroulement de la compétition sur laquelle il officie, à ce titre, il est responsable de :

- La création de la compétition et la gestion des inscriptions ;
- La conformité du tirage de la compétition ;
- L'enregistrement et le contrôle des licences ;
- Lancement de la compétition et gestion des résultats ;
- La répartition des terrains et du suivi des tours de compétition ;
- La clôture de la compétition et de la transmission des résultats au Président de Jury.

Le gestionnaire de table de marque doit, pour mener à bien sa mission, utiliser le logiciel fédéral obligatoire.

Public concerné

La formation s'adresse aux personnes licenciées Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.

Condition d'entrée en formation

- ↳ Dossier d'inscription complet (fiche + documents à fournir)
- ↳ Être licencié actif à la FFPJP
- ↳ Être âgé de 18 ans minimum
- ↳ Être titulaire du diplôme antérieur (tronc commun ou module citoyenneté et vie fédérale)
- ↳ Fournir un bulletin N°3, extrait de casier judiciaire de moins de trois mois
- ↳ Être titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation) et fournir une copie.

Tarifs et modalités de financement

Frais pédagogiques : Les frais d'inscription et pédagogique sont de :

- ↳ 60€ en formation initiale pour le gestionnaire table de marque novice
- ↳ 30€ en formation initiale pour le gestionnaire table de marque expérimenté
- ↳ 30€ en recyclage

Calendrier et volume horaire

10 heures de formation sur une journée et demie

Calendrier à consulter dans la rubrique « calendrier des formations » du site internet de la FFPJP ou auprès de votre comité régional/départemental

Programme de la formation

Les compétences visées sont :

- ↳ Être capable de préparer une compétition
- ↳ Être capable de gérer manuellement une table de marque
- ↳ Être capable de créer une compétition en utilisant le logiciel gestion concours
- ↳ Être capable de transmettre les informations aux officiels et instances fédérales
- ↳ Être capable de rappeler et d'appliquer le règlement administratif et sportif fédéral

Référentiel :

Être capable de préparer une compétition
Vérifier la mise à jour de gestion concours
Télécharger la base de licencié
Paramétrer son concours
Enregistrer les équipes et les joueurs
Vérifier les licences
Être capable de gérer manuellement une table de marque
Réaliser un tirage manuel
Construire un graphique manuel
Assurer le suivi de la compétition
Être capable de créer une compétition en utilisant le l'ordinateur et le logiciel gestion concours
Créer une compétition
Paramétrer informatiquement sa compétition
Enregistrer les inscriptions
Effectuer le tirage
Gérer les résultats
Suivre les tours de compétitions
Clôturer la compétition
Être capable de rappeler et d'appliquer le règlement administratif et sportif fédéral
Vérifier les licences et contrôle des équipes
Respecter le règlement
Être capable de transmettre les informations aux joueurs, officiels et instances fédérales
Lancer la compétition
Communiquer les oppositions et les terrains
Transmettre les informations aux officiels
Communiquer les résultats à l'institution fédérale désigné

Certification

Deux épreuves d'une durée totale de 1h15

- ✎ Epreuve 1 : création d'une compétition à 18 équipes (de la création jusqu'au tirage), 30 mn. Le candidat doit construire la compétition jusqu'au tirage et imprimer en PDF l'ensemble des documents justificatifs (fiche de jeu, liste des équipes, liste des poules)
- ✎ Epreuve 2 : gestion d'un concours intégral fictif à 18 équipes, 45 mn. Le candidat doit créer la compétition et la gérer jusqu'à sa clôture (sauvegarde de la compétition et envoi des résultats par GCZ)

Le candidat en recyclage ou « expérimenté » (tel que défini dans les modalités d'obtention de l'agrément) doit suivre la formation mais ne repasse pas l'examen.

VALIDATION :

Pour valider, les candidats doivent valider les deux épreuves.

Recyclage

Un recyclage du diplôme est obligatoire tous les 5 ans.

Inscription

Le candidat doit compléter un dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives demandées **15 jours avant la date de la formation.**

Contacts

Centre National de formation de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP)
13 Rue Trigance – 13002 MARSEILLE

Secrétariat :

Tél : 04 91 14 05 80- formation@petanque.fr

Responsable pédagogique : William ROUX

Ligne directe : 04 91 14 05 81 – 06 19 84 14 01- william.roux@petanque.fr



**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
CENTRE NATIONAL DE FORMATION**

FORMATION

**GESTIONNAIRE TABLE DE MARQUE
NIVEAU 2**

*Ce document a été rédigé par les membres de la Direction Technique Nationale de la
Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.*

Le Centre National de Formation de la FFPJP

Le Centre National de Formation est l'émanation de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (F.F.P.J.P.) association à but non lucratif agréée par le Ministère chargé des Sports.
Son siège social est situé 13 rue Trigance 13002 MARSEILLE.

Déclaration d'activité auprès de la D.R.T.E.F.P. région P.A.C.A enregistrée sous le n° 93131283213, en qualité de prestataire de formation conformément à l'article R. 921-5 du Code du travail.

Son objet est de dispenser des formations professionnalisantes/qualifiantes et non professionnalisantes/non qualifiantes à destination des salariés, bénévoles (dirigeants, éducateurs, arbitres, etc.) licenciés ou non à la F.F.P.J.P. ainsi qu'aux joueurs licenciés à la F.F.P.J.P.

L'agrément gestionnaire table de marque

Prérogatives :

Cet agrément permet d'accéder aux fonctions de gestionnaire de table de marque niveau 2 au sein des compétitions, citées ci-après, de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal :

- Par poule puis préqualification (choix du nombre de qualifié)
- Descente directe / 1 concours (préqualifications – choix du nombre de qualifiés)
- Championnat de France jeunes / Groupe de 6 et Avenir
- Qualificatif CT 20/24 : Groupe 6
- Championnat de France Jeunes / SWISS System et Avenir
- Concours 3 à 7 parties GG / SWISS System
- Championnat des clubs tous niveaux
- Coupe de France

En tant qu'officiel représentant la fédération, il est chargé de veiller à l'application de la réglementation fédérale. Il doit également veiller au bon déroulement de la compétition sur laquelle il officie, à ce titre, il est responsable de :

- La création de la compétition et la gestion des inscriptions ;
- La conformité du tirage de la compétition ;
- L'enregistrement et le contrôle des licences ;
- Lancement de la compétition et gestion des résultats ;
- La répartition des terrains et du suivi des tours de compétition ;
- La clôture de la compétition et de la transmission des résultats au Président de Jury.

Le gestionnaire de table de marque doit, pour mener à bien sa mission, utiliser le logiciel fédéral obligatoire.

Public concerné

La formation s'adresse aux personnes licenciées au sein de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal titulaire de l'agrément de gestionnaire de table de marque niveau 1.

Condition d'entrée en formation

- ✎ Dossier d'inscription complet (fiche + documents à fournir)
- ✎ Être titulaire de l'agrément de gestionnaire de table de marque niveau 1
- ✎ Être licencié actif à la FFPJP
- ✎ Être âgé de 18 ans minimum
- ✎ Fournir un bulletin N°3, extrait de casier judiciaire de moins de trois mois
- ✎ Être titulaire du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation) et fournir une copie.

Tarifs et modalités de financement

Frais pédagogiques : gratuité

Calendrier et volume horaire

3 heures de formation sur une demi-journée

Calendrier à consulter dans la rubrique « calendrier des formations » du site internet de la FFPJP ou auprès de votre comité régional/départemental

Programme de la formation

Les compétences visées sont :

- ✎ Être capable de préparer une compétition
- ✎ Être capable de gérer manuellement une table de marque
- ✎ Être capable de créer une compétition en utilisant le logiciel gestion concours
- ✎ Être capable de transmettre les informations aux officiels et instances fédérales
- ✎ Être capable de rappeler et d'appliquer le règlement administratif et sportif fédéral

Référentiel :

Être capable de préparer une compétition

Vérifier la mise à jour de gestion concours

Télécharger la base de licencié

Paramétrer sa compétition (coupe de France, qualificatif, swiss system)

Enregistrer les équipes et les joueurs

Vérifier les licences

Être capable de gérer manuellement une table de marque

Réaliser un tirage manuel

Construire un graphique manuel

Assurer le suivi de la compétition

Être capable de créer une compétition en utilisant le l'ordinateur et le logiciel gestion concours

Gérer les résultats

Certification

VALIDATION :

Pour valider, les candidats doivent suivre l'intégralité de la formation.

Recyclage

Un recyclage du diplôme est obligatoire tous les 5 ans.

Inscription

Le candidat doit compléter un dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives demandées **15 jours avant la date de la formation.**

Contacts

Centre National de formation de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP)
13 Rue Trigance – 13002 MARSEILLE



Secrétariat :

Tél : 04 91 14 05 80- formation@petanque.fr

Responsable pédagogique : William ROUX

Ligne directe : 04 91 14 05 81 – 06 19 84 14 01- william.roux@petanque.fr



**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
CENTRE NATIONAL DE FORMATION**

**FORMATION AU
MODULE
VIE FEDERALE-VIE CITOYENNE**

*Ce document a été rédigé par les membres de la Direction Technique Nationale de la
Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.*

Le Centre National de Formation de la FFPJP

Le Centre National de Formation est l'émanation de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (F.F.P.J.P.) association à but non lucratif agréée par le Ministère chargé des Sports.

Son siège social est situé 13 rue Trigance 13002 MARSEILLE.

Déclaration d'activité auprès de la D.R.T.E.F.P. région P.A.C.A enregistrée sous le n° 93131283213, en qualité de prestataire de formation conformément à l'article R. 921-5 du Code du travail.

Son objet est de dispenser des formations professionnalisantes/qualifiantes et non professionnalisantes/non qualifiantes à destination des salariés, bénévoles (dirigeants, éducateurs, arbitres, etc.) licenciés ou non à la F.F.P.J.P. ainsi qu'aux joueurs licenciés à la F.F.P.J.P.

Module

La formation vise à l'acquisition des savoir-faire et savoir-être du bénévole au sein de la FFPJP. Il s'agit de mieux comprendre la place de la FFPJP dans l'organisation du sport en France et de proposer un environnement de pratique respectueux du cadre légal et réglementaire.

Cette formation est le prérequis obligatoire pour accéder aux fonctions d'encadrant et d'officiel au sein de la FFPJP. Elle est obligatoire pour accéder aux formations supérieures :

- ↳ Initiateur
- ↳ Arbitre départemental
- ↳ Gestionnaire de Table de Marque
- ↳ Président de Jury

Public concerné

La formation s'adresse à tous licenciés (de plus de 16 ans) désireux de participer à la vie d'un club, d'une école de pétanque, d'un comité.

Condition d'entrée en formation

- ↳ Avoir 16 ans
- ↳ Être licencié à la FFPJP

Tarifs et modalités de financement

Frais pédagogiques :

Les frais d'inscription et pédagogique à l'ordre du Centre National de Formation F.F.P.J.P. sont de :

- 20 € en formation

Calendrier et volume horaire

2 heures de formation en distanciel

Calendrier : Accès en continue

Programme de la formation

Les compétences visées sont :

- ↳ Connaître le contexte institutionnel et environnemental
- ↳ Connaître le contexte fédéral et associatif de la pétanque et du jeu provençal en France et dans le monde
- ↳ Connaître les obligations en matière d'honorabilité, de lutte contre les violences, lutte contre le séparatisme et le communautarisme
- ↳ Connaître le cursus de formation fédérale
- ↳ Agir en personne responsable dans le respect des règles du jeu et du fair-play
- ↳ Agir, intervenir en toute sécurité

Programme :

- ↳ Les principes de la responsabilité en droit français
- ↳ L'identification des risques au sein de l'association en fonction de son statut au sein de cette dernière et des activités pratiquées.
- ↳ La place de la FFPJP au sein du mouvement sportif français
- ↳ Le règlement administratif et sportif
- ↳ Les valeurs et règles du fair-play au sein de la FFPJP

Certification

Pas d'examen, une attestation de suivi de formation sera délivrée en fin de formation

Inscription

Le candidat doit s'inscrire directement sur la plateforme de formation.

Contacts

Centre National de formation de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP)

13 Rue Trigance – 13002 MARSEILLE

Secrétariat :

Tél : 04 91 14 05 80- formation@petanque.fr

Responsable pédagogique : William ROUX

Ligne directe : 04 91 14 05 81 – 06 19 84 14 01- william.roux@petanque.fr



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL CENTRE NATIONAL DE FORMATION

MODALITES D'INSCRIPTION EN FORMATION BREVET FEDERAL 1° DEGRE

Mesdames, Messieurs,

Vous souhaitez poursuivre votre cursus de formation au sein de la filière de formation fédérale de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.

Vous trouverez ci-dessous les éléments pour vous inscrire en formation **BREVET FEDERAL D'EDUCATEUR 1° DEGRE**

DEMARCHES

- ↳ Déposer le formulaire d'inscription papier (ci-dessous) accompagné des pièces obligatoires ci-dessous auprès **du comité régional**.

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION AU BF1 :

- ↳ Formulaire d'inscription stagiaire au format papier pour le comité régional
- ↳ Un chèque du montant des frais d'inscription à l'ordre du comité régional
 - 90 € en formation initiale
 - 45 € en recyclage
- ↳ Copie de la LICENCE FFPJP en cours de validité
- ↳ Une photo d'identité récente.
- ↳ Un extrait de casier judiciaire n°3 (demande à faire par le candidat via le site <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>). Cette demande est gratuite.
- ↳ Photocopie du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation
- ↳ Photocopie du diplôme initiateur (ou photocopie du BF1 si vous êtes en recyclage)

**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
CENTRE NATIONAL DE FORMATION**

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
AU
BREVET FEDERAL D'EDUCATEUR 1° DEGRE**

COMITÉ DEPARTEMENTAL			
COMITÉ REGIONAL			
CLUB			
Nom de Naissance		Prénom	
Nom d'usage		Date de naissance	
Lieu de naissance		Pays de Naissance	
Adresse			
Code postal			
Ville			
Téléphone			
Courriel			
Numéro de licence (Format 8 chiffres)			
Lieu de formation choisi		Date de formation	

La formation que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

- ☐ J'ai compris et j'accepte ce contrôle.
- ☐ J'ai lu et accepte de me conformer au règlement intérieur de l'organisme de formation.

Signature du candidat

**Formulaire à transmettre à votre comité régional,
accompagné des pièces justificatives demandées ci-dessus.**



CENTRE NATIONAL DE FORMATION

MODALITES D'INSCRIPTION EN FORMATION BREVET FEDERAL 2° DEGRE

Mesdames, Messieurs,

Vous souhaitez poursuivre votre cursus de formation au sein de la filière de formation fédérale de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.

Vous trouverez ci-dessous les éléments pour vous inscrire en formation BREVET FEDERAL D'EDUCATEUR 2° DEGRE

DEMARCHES

- ✎ Remplir le formulaire de préinscription en ligne sur le lien suivant :
<https://forms.gle/rdZQA3RkP5nR3jbT7>
- ✎ Envoyer le formulaire d'inscription papier (ci-dessous) accompagné des pièces obligatoires auprès du
Centre National de Formation au siège de la F.F.P.J.P. avant le: 18 août 2025

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION AU BF2 :

☐	Formulaire d'inscription (ci-dessous) complété avec les renseignements du stagiaire au format papier
☐	Un chèque du montant des frais d'inscription à l'ordre du CNF ✎ 180 € en formation initiale ✎ 90 € en recyclage <i>Nota bene : les frais d'inscription ne prennent pas en compte les frais annexes (hébergement, restauration et déplacement)</i>
☐	Copie de la licence FFPJP en cours de validité.
☐	Une photo d'identité récente
☐	Photocopie d'une pièce d'identité recto verso (ex. CNI, passeport...)
☐	Photocopie du diplôme ou carte du Brevet Fédéral 1er degré (ou photocopie du BF2 en recyclage)
☐	Un extrait de casier judiciaire n°3 (demande à faire par le candidat via le site https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml). Cette demande est gratuite.
☐	Photocopie du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation)
☐	Un justificatif de la prise en charge du coût de formation lorsque vous êtes pris en charge par votre club ou comité.
☐	1 enveloppe format A4 (21 x 29,7) libellée au nom et adresse du candidat, et affranchie au tarif en vigueur.

DOSSIER A RENVoyer AU PLUS TARD LE

18 AOÛT 2025

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU REMIS APRES LA DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS SERA REFUSE



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
AU BREVET FEDERAL 2° DEGRE
SESSION 2025**

PHOTO

ETAT CIVIL (Veuillez compléter cet encadré en lettres majuscules)

Je soussigné(e) Nom d'usage : Prénom :

Numéro de licence :(format 8 chiffres)

Comité départemental :

Comité régional :

Club :

Nom de Naissance :

Date de naissance :

Ville de naissance : Département de naissance (code postal complet) :

Pays de naissance :

Nationalité :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. fixe : Tél. portable :

E-mail :@.....

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait àle

Signature

Choix de la session de formation

Formation

- ☐ Initiale
- ☐ Recyclage

Site :

- ☐ **BAGNOLS-SUR-CEZE** (Allier, région Occitanie): **26-27-28 septembre 2025**
- ☐ **MONTLUÇON** (Allier, région Auvergne Rhône-Alpes): **10-11-12 octobre 2025**
- ☐ **SIN-LE-NOBLE** (Nord-Pas-de-Calais, région Hauts-de-France): **3-4-5 octobre 2025**
- ☐ **SOUSTONS** (Landes, région Nouvelle Aquitaine): **26-27-28 septembre 2025**

Dates d'examen : Pour les 4 sites l'examen sera proposé sur une des dates suivantes en collaboration avec les formateurs : 08, 09, 15, 16 novembre 2025.

Dernier diplôme obtenu

Préciser la date d'obtention du BF1 ou BF2 (si vous êtes en recyclage):

Intitulé du diplôme	Date d'obtention (jour/mois/année)

FINANCEMENT DE LA FORMATION

- ☐ Frais de formation à ma charge
- ☐ Financé par mon club :
- ☐ Financé par le Comité de :

Précisez le nom de la structure finançant la formation pour établir la facture :

Personne à contacter :

Téléphone :

E-mail :

La formation que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

- ☐ J'ai compris et j'accepte ce contrôle.
- ☐ J'ai lu et accepte de me conformer au règlement intérieur de l'organisme de formation

Signature du candidat



CENTRE NATIONAL DE FORMATION

MODALITES D'INSCRIPTION EN FORMATION BREVET FEDERAL 2° DEGRE

Mesdames, Messieurs,

Vous souhaitez poursuivre votre cursus de formation au sein de la filière de formation fédérale de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.

Vous trouverez ci-dessous les éléments pour vous inscrire en formation BREVET FEDERAL D'EDUCATEUR 2° DEGRE

DEMARCHES

- ✎ Remplir le formulaire de préinscription en ligne sur le lien suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScPHY05ATbweVlzsJB-5E86KwZK1uF6e8PC5y2BlzMZ58VOHg/viewform?usp=header>

- ✎ Envoyer le formulaire d'inscription papier (ci-dessous) accompagné des pièces obligatoires auprès du
Centre National de Formation au siège de la F.F.P.J.P. avant le: 18 août 2025

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION AU BF2 :

☐	Formulaire d'inscription (ci-dessous) complété avec les renseignements du stagiaire au format papier
☐	Un chèque du montant des frais d'inscription à l'ordre du CNF ✎ 180 € en formation initiale ✎ 90 € en recyclage <i>Nota bene : les frais d'inscription ne prennent pas en compte les frais annexes (hébergement, restauration et déplacement)</i>
☐	Copie de la licence FFPJP en cours de validité.
☐	Une photo d'identité récente
☐	Photocopie d'une pièce d'identité recto verso (ex. CNI, passeport...)
☐	Photocopie du diplôme ou carte du Brevet Fédéral 1er degré (ou photocopie du BF2 en recyclage)
☐	Un extrait de casier judiciaire n°3 (demande à faire par le candidat via le site https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml). Cette demande est gratuite.
☐	Photocopie du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation)
☐	Un justificatif de la prise en charge du coût de formation lorsque vous êtes pris en charge par votre club ou comité.
☐	1 enveloppe format A4 (21 x 29,7) libellée au nom et adresse du candidat, et affranchie au tarif en vigueur.

DOSSIER A RENVoyer AU PLUS TARD LE

18 AOÛT 2025

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU REMIS APRES LA DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS SERA REFUSE



CENTRE NATIONAL DE FORMATION

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU BREVET FEDERAL 2° DEGRE SESSION 2025

PHOTO

ETAT CIVIL (Veuillez compléter cet encadré en lettres majuscules)

Je soussigné(e) Nom d'usage : Prénom :
Numéro de licence :(format 8 chiffres)
Comité départemental :
Comité régional :
Club :
Nom de Naissance :
Date de naissance :
Ville de naissance : Département de naissance (code postal complet) :
Pays de naissance :
Nationalité :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. fixe : Tél. portable :
E-mail :@.....

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait àle

Signature

Choix de la session de formation

Formation

- ☐ Initiale
- ☐ Recyclage

Site :

- ☐ LAVAL (Mayenne, région Pays de la Loire): 01-02-03 Novembre 2025

Dernier diplôme obtenu

Préciser la date d'obtention du BF1 ou BF2 (si vous êtes en recyclage):

Intitulé du diplôme	Date d'obtention (jour/mois/année)

FINANCEMENT DE LA FORMATION

- ☐ Frais de formation à ma charge
- ☐ Financé par mon club :
- ☐ Financé par le Comité de :

Précisez le nom de la structure finançant la formation pour établir la facture :

Personne à contacter :

Téléphone :

E-mail :

La formation que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

- ☐ J'ai compris et j'accepte ce contrôle.
- ☐ J'ai lu et accepte de me conformer au règlement intérieur de l'organisme de formation

Signature du candidat



**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
CENTRE NATIONAL DE FORMATION**

**MODALITES D'INSCRIPTION EN FORMATION
DELEGUE-PRESIDENT DE JURY**

Mesdames, Messieurs,

Vous souhaitez poursuivre votre cursus de formation au sein de la filière de formation fédérale de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.

Vous trouverez ci-dessous les éléments pour vous inscrire en formation **DELEGUE-PRESIDENT DE JURY**

DEMARCHES

- ✎ Déposer le formulaire d'inscription papier (ci-dessous) accompagné des pièces obligatoires ci-dessous auprès **de l'organisateur**.

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION :

- ✎ Formulaire d'inscription stagiaire au format papier
- ✎ Copie de la LICENCE FFPJP en cours de validité
- ✎ Une photo d'identité récente.
- ✎ Un extrait de casier judiciaire n°3 (demande à faire par le candidat via le site <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>). Cette demande est gratuite.
- ✎ Photocopie du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation
- ✎ Photocopie du diplôme précédent (ou photocopie de l'agrément délégué-président de jury si vous êtes en recyclage)

**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
CENTRE NATIONAL DE FORMATION
FORMULAIRE D'INSCRIPTION
FORMATION
DELEGUE-PRESIDENT DE JURY**

COMITÉ DEPARTEMENTAL			
COMITÉ REGIONAL			
CLUB			
Nom de Naissance		Prénom	
Nom d'usage		Date de naissance	
Lieu de naissance		Pays de Naissance	
Adresse			
Code postal			
Ville			
Téléphone			
Courriel			
Numéro de licence (Format 8 chiffres)			
Lieu de formation choisi		Date de formation	

La formation que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'officiels. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

- ☐ J'ai compris et j'accepte ce contrôle.
- ☐ J'ai lu et accepte de me conformer au règlement intérieur de l'organisme de formation.

Signature du candidat

**Formulaire à transmettre à l'organisateur,
accompagné des pièces justificatives demandées ci-dessus.**



**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
CENTRE NATIONAL DE FORMATION**

**MODALITES D'INSCRIPTION EN FORMATION
GESTIONNAIRE TABLE DE MARQUE NIVEAU 1 ET 2**

Mesdames, Messieurs,

Vous souhaitez poursuivre votre cursus de formation au sein de la filière de formation fédérale de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal.

Vous trouverez ci-dessous les éléments pour vous inscrire en formation **GESTIONNAIRE TABLE DE MARQUE NIVEAU 1 ET 2**

DEMARCHES

- ✎ Déposer le formulaire d'inscription papier (ci-dessous) accompagné des pièces obligatoires ci-dessous auprès **du comité organisateur**.

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION :

- ✎ Formulaire d'inscription stagiaire au format papier
- ✎ Un chèque du montant des frais d'inscription à l'ordre du comité organisateur
 - Formation gestionnaire table de marque niveau 1 :
 - 60 € en formation initiale
 - 30 € en recyclage
 - Formation gestionnaire table de marque niveau 2 :
 - Gratuité
- ✎ Copie de la LICENCE FFPJP en cours de validité
- ✎ Une photo d'identité récente.
- ✎ Un extrait de casier judiciaire n°3 (demande à faire par le candidat via le site <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>). Cette demande est gratuite.
- ✎ Photocopie du PSC1 (Premier Secours Civique niveau 1) ou diplôme équivalent (ou attestation d'inscription à une formation
- ✎ Photocopie du diplôme précédent (ou photocopie de l'agrément gestionnaire table de marque si vous êtes en recyclage)



**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
CENTRE NATIONAL DE FORMATION
FORMULAIRE D'INSCRIPTION
FORMATION
GESTIONNAIRE TABLE DE MARQUE**

COMITÉ DEPARTEMENTAL			
COMITÉ REGIONAL			
CLUB			
Nom de Naissance		Prénom	
Nom d'usage		Date de naissance	
Lieu de naissance		Pays de Naissance	
Adresse			
Code postal			
Ville			
Téléphone			
Courriel			
Numéro de licence (Format 8 chiffres)			
Lieu de formation choisi		Date de formation	
Je souhaite m'inscrire à la formation (entourer le ou les niveau(x) visé(s))	Gestionnaire table de marque niveau 1		Gestionnaire table de marque niveau 2

La formation que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'officiels. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

- ☐ J'ai compris et j'accepte ce contrôle.
- ☐ J'ai lu et accepte de me conformer au règlement intérieur de l'organisme de formation.

Signature du candidat

**Formulaire à transmettre au comité organisateur,
accompagné des pièces justificatives demandées ci-dessus.**